



Réseau BITUME :

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers
Marginalisés et/ou Exclus

Brussels netwerk van eerstelijnsinterventie voor
gemarginaliseerde en/of uitgesloten gebruikers

Rapport d'activités 2021

Gestionnaire pour le collectif :

Emmanuelle MANDERLIER (coordinatrice)

0499/90.62.55

reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

Table des matières

Introduction	4
Présentation du Réseau BITUME	5
1. Historique	5
2. Description du projet	6
a. Définition.....	6
b. Le public cible.....	7
c. Les objectifs.....	7
d. Le cadre théorique.....	7
e. Les particularités.....	8
3. Institutions partenaires	9
4. Entités composant le Réseau BITUME	10
a. Organigramme.....	10
b. Le groupe de terrain.....	10
c. Le comité de direction.....	11
d. La coordination.....	11
5. Cadre théorique et déontologique - Les outils	12
6. La gestion administrative et financière	14
7. Activités menées par le Réseau BITUME	14
a. Les concertations de terrain	14
b. Les immersions inter-institutionnelles.....	21
8. Evaluation des données relatives aux usagers selon la fiche d'inclusion	21
a. Evaluation du profil socio-administratif	21
b. Evaluation du profil de consommation, traitement médical et suivi psychologique	28
c. Evaluation du profil judiciaire	30
d. Evaluation des motifs d'inclusion.....	31
9. Questionnaire de satisfaction du groupe de terrain	32
10. Témoignages du groupe de terrain	36
11. Perspectives d'avenir	38
Conclusion	39

Annexes	41
Annexe 1 : Document de présentation	41
Annexe 2 : Consentement informé	48
Annexe 3 : Fiche d'inclusion	52
Annexe 4 : Mandat de participation	62
Annexe 5 : Charte éthique de partenariat	64
Annexe 6 : Règlement d'Ordre Intérieur	68
Annexe 7 : Document "Participation à une concertation d'un autre travailleur d'une institution membre autre que celui/ceux désigné(s) par le mandat de participation"	71
Annexe 8 : Document "Participation à une concertation d'une personne extérieure aux institutions membres"	73
Annexe 9 : Questionnaire de satisfaction sur le fonctionnement et l'animation des concertations cliniques	76
Annexe 10 : Accord de collaboration	81
Annexe 11 : Le document "Critères et procédure d'adhésion au Réseau BITUME"	85
Annexe 12 : Consentement informé pour les usagers inclus dans le Réseau BITUME et le Réseau WaB	87

Introduction

En 2014, une réflexion a émergé sur la création d'un réseau d'institutions facilitant les trajectoires d'accompagnement et de prise en charge des personnes en grande précarité. En effet, le constat suivant a été posé : malgré la multitude de services existants en région bruxelloise, certaines personnes sans-abris, cumulant souvent plusieurs problématiques, se retrouvent dans une situation d'errance récurrente.

A cette même époque, le Réseau WaB¹ (Wallonie Bruxelles), réseau actif en matière d'assuétudes, en place depuis une dizaine d'années, était dans une démarche de transposition de son modèle de fonctionnement.

De ce fait, des travailleurs des Asbl Transit, Source et Samusocial, ont vu une opportunité de mettre en place un réseau semblable au modèle WaB mais dans le domaine de la précarité en région bruxelloise.

En effet, une collaboration entre ces services préexistait et une relation de confiance optimale était bien présente. De plus, ces institutions partageaient la même sensibilité concernant la plus-value du travail en réseau et une filiation de deux de celles-ci (les Asbl Transit et Source) avec le Réseau WaB était déjà établie.

C'est donc dans ce contexte qu'est né le Réseau BITUME, Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés et/ou Exclus.

Comme le Réseau BITUME est une transposition du Réseau WaB, la manière de fonctionner, les outils et le rapport d'activités sont inspirés de ce qui existe pour ce dernier. Depuis sa création et encore aujourd'hui, une réelle collaboration existe entre les coordinations des deux réseaux, ce qui facilite le développement du Réseau BITUME.

Tout comme en 2020, cette année a encore été marquée par la situation sanitaire liée au Covid19. Comme nous le verrons tout au long de ce rapport d'activités, le Réseau BITUME a continué à être impacté par cette crise notamment en ce qui concerne l'organisation des concertations de terrain et la manière de gérer les différentes activités par la coordination, les membres du réseau ayant eux-mêmes connu des perturbations dans leur propre fonctionnement. Mais BITUME a su se réinventer et continuer à mener ses missions principales.

Dans ce rapport pour l'année 2021, nous commencerons avec un historique du Réseau BITUME et une description du projet. Ensuite, nous analyserons ses institutions partenaires, son organigramme ainsi que son cadre théorique et déontologique. Nous détaillerons alors la manière dont se déroule une concertation de terrain, nous étudierons les données statistiques recueillies depuis la création du réseau et la satisfaction des référents BITUME grâce à la passation d'un questionnaire. Nous terminerons par la mise en lumière du groupe de terrain de la plus-value apportée par le réseau ainsi que par les perspectives d'avenir.

¹ www.reseauwab.be

Présentation du Réseau BITUME

1. Historique

Fin 2014, les premières réflexions sur la création d'un réseau d'institutions de première ligne travaillant dans le secteur sans-abri émergent. Celles-ci proviennent de trois travailleurs de trois institutions distinctes à savoir :

- Kris Meurant, Coordinateur social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source, maison d'accueil 'la Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Suite à la possibilité de transposer le modèle du Réseau WaB, et vu que Transit et Source font déjà partie de celui-ci, le Samusocial participe à une concertation clinique WaB en janvier 2015. Le but est de pouvoir se positionner sur le fait de reprendre la manière de fonctionner de ce réseau pour le transposer au secteur sans-abri en région bruxelloise.

Cette expérience est concluante et il est donc décidé de commencer des groupes de travail avec les représentants des trois institutions à la base de ce projet. Le comité de coordination BITUME se met alors en place, soutenu par la coordinatrice de l'époque du Réseau WaB.

Ensuite, vient la phase de conceptualisation et de construction du projet. Celle-ci comprend :

- La définition du public cible et des objectifs ;
- L'évaluation de la faisabilité ;
- Les négociations intra-institutionnelles ;
- La délimitation des bases et des contours du projet ;
- La transposition et l'adaptation des outils et des concepts clés du Réseau WaB ;
- La construction du cadre méthodologique et déontologique.

Cette étape se fait également avec un réel coaching de la coordination du Réseau WaB de l'époque.

Pour terminer, il a été nécessaire de définir la fréquence des réunions et les modalités du Réseau BITUME ainsi que d'identifier les potentiels partenaires.

L'ouverture aux premiers membres s'est faite début 2016.

2. Description du projet

a. Définition

Le Réseau BITUME, **Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus**, existe donc **depuis 2015** et établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dans l'objectif de **définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri**². Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une problématique complexe et/ou chronique ou une combinaison de celles-ci (telles que assuétudes, troubles psychiatriques, etc.).

La trajectoire d'accompagnement se construit autour de l'utilisateur et de sa demande et entre les différents services d'aide représentés par les partenaires du projet. Les différents membres constituent ainsi un réseau de concertation, d'action, d'analyse de problématiques et d'intervention transversale de terrain.

La trajectoire d'accompagnement est co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'acteur principal au sein de ce processus, néanmoins il est absent physiquement de ces concertations. Dans un cadre déontologique strict – et notamment sous le couvert du secret professionnel partagé – le réseau cherche à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ce dispositif, pour rappel issu d'une transposition du Réseau WaB, constitue une approche innovante dans le paysage des outils et services d'aide aux publics victimes d'exclusions sociales aigües. En effet, le Réseau BITUME fonctionne de façon intégrée, le réseau étant préexistant. Les bénéficiaires y sont inclus au fur et à mesure, ce qui permet (dans un fonctionnement optimal) de travailler de manière pragmatique un grand nombre de situations lors d'une même réunion. Cette approche se différencie donc des modèles "classiques" de concertation réseau (qui se construisent principalement autour de situations individuelles sur lesquelles viennent ensuite se greffer différents intervenants) et de type "interventions" (qui traitent parallèlement plusieurs situations différentes, mais uniquement de manière théorique).

Ce mode de collaboration a été créé par et pour des travailleurs de terrain, c'est ce qu'on appelle l'approche "bottom-up".

² Pour plus d'informations sur la notion de sans-abri : cf. Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri du 14 juin 2018, Chapitre 1^{er}, Article 2, 1^o
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2018061424

b. Le public cible

Le Réseau BITUME s'adresse à **toute personne adulte** (homme ou femme) **sans-abri et fréquentant le secteur sans-abri bruxellois**.

Cet outil cible **particulièrement les personnes avec lesquelles le travail d'accompagnement peut être plus "complexe"** du fait d'une **série de problématiques persistantes et souvent cumulées** (principe de bas seuil) qui ne répondent pas, ou plus, aux critères classiques du secteur.

Le bénéficiaire s'inscrit donc dans le projet sur base volontaire. La demande peut se présenter de manière explicite, ambivalente et/ou implicite.

La motivation au changement du bénéficiaire est donc une question importante mais ce n'est pas une condition sine qua non pour que celui-ci soit intégré au projet.

c. Les objectifs

Les objectifs concrets d'un tel réseau peuvent être de plusieurs natures mais ont pour dénominateur commun l'**amélioration de la qualité de vie** du public cible.

Dans une logique de "bas seuil", le principe est avant tout d'**endiguer l'errance de la personne**.

Il peut s'agir, par exemple, d'une entrée en logement, d'une admission en maison d'accueil ou en milieu hospitalier, de "se poser quelques temps" dans une structure de première ligne ou simplement de l'établissement d'un lien de confiance avec un partenaire du Réseau BITUME.

Dans tous les cas, l'idéal est d'apporter une réponse globale, adaptée à chaque situation et d'éviter notamment le "shopping institutionnel", la rupture de suivi ou l'épuisement de la personne et/ou de son propre réseau.

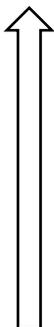
Il faut toutefois noter que le Réseau BITUME a pour objet de construire et/ou d'optimiser le réseau d'intervenants et non de constituer un passe-droit pour les bénéficiaires.

d. Le cadre théorique

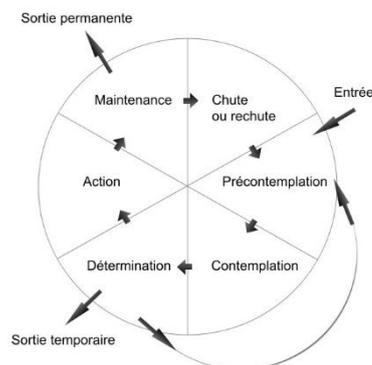
Le cadre théorique du présent projet se base, par principe de transposition, sur celui du Réseau WaB. Les rencontres du Réseau BITUME sont organisées selon l'approche en systèmes intégrés (ISA, Integrated System Approach) de Georges De Leon. L'approche ISA vise à construire un réseau de services de soins qui a pour finalité le développement et le rétablissement complet de la personne toxicomane. Ceci se base sur le processus de changement continu développé par Prochaska & DiClemente ("process of change") afin de créer des objectifs intermédiaires adaptés au cheminement personnel de chaque usager de drogue(s).

Approche en systèmes intégrés (De Leon)³

10. Intégration + nouvelle identité
9. Continuation
8. Expérience
7. Sevrage
6. Prêt pour le traitement
5. Prêt pour le changement
4. Motivation intrinsèque
3. Motivation extrinsèque
2. Ambiguïté
1. Déné



Processus de changement continu (Prochaska & Di Clemente)⁴



e. Les particularités

Le Réseau BITUME possède toute une série de particularités qui peuvent être énumérées comme suit :

- Optimisation du travail en réseau avec les personnes marginalisées ;
- Transposition du modèle WaB ;
- Approche globale (psycho-médico-sociale) ;
- Principe de "bas seuil" d'accès ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge ;
- Augmentation de la réactivité/souplesse de "prise en charge" ;
- Activation/renforcement de la continuité de suivi ;
- Action à temporalité variable (de l' "urgence sociale" à la "stabilisation/réinsertion") ;
- Mise en place de trajectoires d'orientation inédites et originales ;
- Recherche de l'autonomisation des personnes ;
- Limitation des orientations inadéquates ;
- Identification des facteurs d'échec et de chronicisation des problématiques ;
- Prévention du shopping institutionnel et de l'épuisement des services ;
- Dépassement de certains "blocages" (inter-)institutionnels ;
- Renforcement de la connaissance mutuelle des membres du secteur ;
- Complémentarité par rapport aux autres services et projets existants.

³ Les étapes du changement de Georges De Leon, <https://slideplayer.fr/slide/1324092/>

⁴ Modèle transthéorique « process of change » de Prochaska & Di Clémente, <https://intervenir-addictions.fr/intervenir/le-cercle-de-prochaska-et-di-clemente/>

3. Institutions partenaires

Urgences Sociales	Samusocial
Centre de crise et d'hébergement / Travail de rue pour usagers de drogues	Transit
Travail de rue	Les éducateurs de Rue de Saint-Gilles
	Infirmiers de rue
Services ambulatoires / centres de jour	La Rencontre (Source)
	Syner'Santé
Centre d'hébergement médicalisé	MediHalte
Maisons d'accueil pour hommes	Foyer Georges Motte
	Maison d'accueil les Petits Riens
	La Rive (Source)
	Home Baudouin
Maisons d'accueil pour femmes	Porte Ouverte
	Home du Pré
	Accueil Montfort
	L'Escale
Structures hospitalières / psychiatriques	Hôpital Saint-Pierre (urgences, Unité 511)
	Clinique Sans Souci

Parmi ces partenaires, on retrouve les 3 institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir Transit (les référents du centre de crise et d'hébergement étant accompagnés, depuis octobre 2019, par un représentant de l'équipe des éducateurs de rue), Source (la Rive et la Rencontre) et le Samusocial (urgences sociales et MediHalte).

En plus des membres fondateurs, certaines institutions ont intégré le Réseau BITUME dès sa mise en place. Il s'agit de la maison d'accueil les Petits Riens, Syner'Santé et le Foyer Georges Motte.

Les autres partenaires ont rejoint le réseau petit à petit : Porte Ouverte en mai 2017, l'hôpital Saint-Pierre en juin 2018, le Home Baudouin en octobre 2018, les éducateurs de rue de Saint-Gilles en avril 2019, les Infirmiers de Rue en juillet 2019, le Home du Pré en décembre 2019, l'Accueil Montfort et l'Escale en janvier 2020 et pour terminer, la Clinique Sans Souci en février 2020.

La recherche de nouveaux membres reste un objectif pour le réseau et ses partenaires. Plusieurs contacts ont été pris cette année notamment dans le but d'augmenter le nombre de structures hospitalières. La situation sanitaire a quelque peu ralenti le processus mais des présentations sont prévues ou à prévoir en 2022.

De plus, il ne faut pas perdre de vue l'équilibre qui doit être trouvé entre le nombre de partenaires et l'organisation optimale des réunions mensuelles.

4. Entités composant le Réseau BITUME

Pour un fonctionnement idéal du Réseau BITUME, plusieurs entités sont nécessaires à savoir un groupe de terrain, le comité de direction et la coordination.

Chacune d'entre elles a un rôle et des fonctions bien spécifiques.

a. Organigramme



Nous pouvons constater, grâce à ce schéma, qu'actuellement, la coordination fait le lien entre le groupe de terrain et le comité de direction. Dans le futur, pour établir un lien direct entre ces 2 entités, il sera intéressant d'organiser une réunion annuelle commune.

b. Le groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé de travailleurs de terrain des différentes institutions partenaires du réseau, appelés référents BITUME. Il s'agit d'intervenants psycho-médico-sociaux qui représentent donc une diversité de fonctions et également une variété de niveaux d'intervention.

C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice, mène la concertation de terrain mensuelle et y élabore des trajectoires de vie pour les usagers inclus.

Quand les réunions mensuelles ont débuté, il a été proposé que les représentants des associations membres ne dépassent pas le nombre de trois. En effet, la présence simultanée de trois travailleurs d'une même institution n'était pas nécessaire. L'idée était de garantir une participation la plus régulière possible d'au moins une personne, sans affecter les besoins de l'institution et la mise en œuvre de ses missions originelles.

Dans la pratique, nous constatons qu'en général, une à deux personnes représentent une même institution et cela semble tout à fait suffisant. En moyenne, nous avons donc une vingtaine de travailleurs de terrain présents lors de chaque concertation mensuelle.

Les membres du groupe de terrain sont également les relais en interne au sein de leur institution en ce qui concerne le suivi des usagers (et ce, uniquement dans le cadre du secret professionnel partagé).

c. Le comité de direction

Le comité de direction est actuellement composé des directeurs / directrices des trois institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir :

- Muriel Goessens, Directrice Générale - Transit
- Murat Karacaoglu, Directeur - Source
- Fabienne de Leval, Directrice Opérationnelle - Samusocial

Font également partie du Comité de Direction, au titre de suppléants de leur direction respective et/ou d'invités permanents (vu leur statut de fondateurs du Réseau BITUME) :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Comparativement au dernier rapport d'activités, un changement peut être constaté au niveau des représentants de ce comité. En effet, Murat Karacaoglu avait désigné Emel Bergsoj, coordinatrice de Source (la Rive), comme suppléante mais celle-ci ayant quitté son poste en 2021, il n'y a actuellement plus de suppléant prévu pour la direction de Source.

Le rôle de ce comité est de veiller à la bonne gouvernance globale du projet, tant dans ses aspects éthiques que pratiques et de penser son développement futur. Il se réunit en moyenne trois fois par an.

Les membres du comité de direction signent un accord de collaboration (annexe 10) qui les engage envers le Réseau BITUME.

En 2021, trois comités ont eu lieu en visioconférence : le 11 mars, le 10 juin et le 22 novembre.

d. La coordination

Pendant plusieurs années, faute de subside, la fonction de coordination a été assurée, de manière volontaire, par les trois fondateurs du réseau à savoir :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Yaël Abdissi, Coordinateur social – Source, maison d'accueil 'la Rive'
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Cependant, depuis l'allocation du subside en 2019 à l'Asbl Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité), une coordinatrice a été engagée à mi-temps, Emmanuelle Manderlier. Elle a pris ses fonctions de manière effective le 1^{er} juillet 2019.

Son rôle est notamment de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces dernières font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au Règlement d'Ordre Intérieur propre au Réseau BITUME. La coordinatrice constitue également le lien entre les travailleurs de terrain et les directions. De plus, elle met tout en œuvre pour appliquer les conseils et décisions du comité de direction concernant le développement et la visibilité du Réseau BITUME. Enfin, elle prépare et anime les concertations de terrain.

5. Cadre théorique et déontologique - Les outils

Le cadre théorique du projet se base – par principe de transposition – sur celui du Réseau WaB.

Les outils sont toutefois développés par le Réseau BITUME lui-même et permettent l'efficience du travail. Ils sont actuellement au nombre de **douze** :

- **Le document de présentation** (annexe 1) : Il s'agit d'un document, régulièrement mis à jour, explicatif du Réseau BITUME. Il décrit le projet, son public cible, ses institutions membres et sa manière de fonctionner. Il est largement distribué aux partenaires, notamment lors de présentations ainsi qu'aux usagers si nécessaire.
- **Le consentement informé** (annexe 2) : Il permet aux usagers de marquer leur accord pour la collecte des données et le partage d'informations entre professionnels membres du Réseau BITUME. Il garantit donc la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau. De plus, le consentement informé permet de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018.
- **La fiche d'inclusion** (annexe 3) : Elle permet l'inclusion de nouveaux usagers au sein du Réseau BITUME via la récolte de données utiles concernant ceux-ci. Ces données sont encodées de manière informatique. Un processus est actuellement en cours pour mettre en place une **base de données informatique** qui permettra le partage de ces données entre les membres partenaires du réseau.
- **Le mandat de participation** (annexe 4) : Créé en 2020, ce document est signé par la coordination ou direction de chaque partenaire afin de mandater certains de leurs travailleurs à être "référents BITUME". Ceux-ci participeront donc aux concertations mensuelles et représenteront au sein du réseau leurs institutions respectives.
- **La charte éthique de partenariat** (annexe 5) : Chaque représentant d'une institution partenaire au sein du réseau ("référent BITUME") est tenu de signer la charte éthique de partenariat concernant notamment le secret professionnel partagé entre les institutions membres.
- **Le règlement d'ordre intérieur** (annexe 6) : Chaque nouvelle institution membre doit prendre connaissance et respecter le règlement d'ordre intérieur du Réseau BITUME. Celui-ci étant annexé à la charte éthique, la signature de cette dernière impose le respect de ce règlement d'ordre intérieur.
- **Le document "Participation à une concertation d'un autre travailleur d'une institution membre que celui/ceux désigné(s) par le mandat de participation"** (annexe 7) : Créé en 2020, il permet aux collègues des référents BITUME, en s'engageant au respect de la charte éthique de partenariat et du règlement d'ordre intérieur du Réseau BITUME, de pouvoir assister à une concertation de terrain.
- **Le document "Participation à une concertation d'une personne extérieure aux institutions membres"** (annexe 8) : Adapté en 2020, il permet à toute personne intéressée, en s'engageant au respect du secret professionnel partagé, de pouvoir assister à une concertation de terrain.

- **Le questionnaire de satisfaction sur le fonctionnement et l'animation des concertations de terrain** (annexe 9) : Créé en 2020, ce document permet d'évaluer la satisfaction du groupe de terrain par rapport à l'organisation, au contenu et à l'animation des concertations de terrain.
- **Accord de collaboration** (annexe 10) : Cet accord est signé par les différentes directions faisant partie du comité de direction ainsi que par leurs suppléants/invités permanents et les engage donc envers le Réseau BITUME.
- **Le document "Critères et procédure d'adhésion au Réseau BITUME"** (annexe 11): Créé en 2021, comme son nom l'indique, il précise, de manière officielle, les critères d'adhésion et les modalités utiles pour les institutions qui souhaiteraient intégrer le réseau.
- **Le consentement informé pour les usagers inclus dans le Réseau BITUME et le Réseau WaB** (annexe 12) : Ce document permet aux usagers inclus à la fois dans ces deux réseaux de donner leur accord pour que des informations les concernant soient partagées entre les partenaires de ces réseaux.

Au travers de ces différents documents, nous pouvons constater l'attention portée par le réseau au respect du secret professionnel et des règles de déontologie, ce qui permet notamment de garantir le bon fonctionnement des concertations mensuelles.

Pour rappel, en 2020, un nouveau logo, bilingue, a vu le jour après un long cheminement de réflexion. Celui-ci a pour objectif une meilleure visibilité et une représentation forte de la signification de BITUME.

Malgré la poursuite de la crise sanitaire liée au Covid19 en 2021, d'autres projets ont continué à être mis en oeuvre :

- **Le folder** : Ce dépliant, qui a pour vocation d'annoncer l'offre du service de manière synthétique et qui sera distribué largement aux professionnels et aux usagers, devrait être finalisé et imprimé début 2022.
- **La base de données informatique** : Il s'agit d'un travail colossal, demandant beaucoup de temps et d'investissement. La mise en place de ce projet est une réelle volonté du réseau depuis un certain temps déjà et l'avancée à ce niveau est en bonne voie. Pour rappel, une fois mis en place, ce programme informatique permettra à chaque référent BITUME d'aller consulter, grâce à un accès privé et sécurisé, les données de la fiche d'inclusion ainsi que les suivis mensuels des usagers inclus dans le Réseau BITUME.

Notons que nous ne perdons pas de vue l'intérêt de réaliser un cadastre des institutions membres (fiche signalétique d'une page présentant les partenaires du Réseau BITUME et permettant ainsi la connaissance du réseau par chacun de ses membres mais également par toute autre institution). De plus, la réflexion sur le respect du RGPD est continuellement en cours.

6. La gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière de la coordination, à mi-temps, du Réseau BITUME est assurée, depuis juillet 2019, par l'Asbl Transit et relève donc de la responsabilité de Muriel Goessens, directrice générale.

Certains frais de fonctionnement relatifs au développement du réseau, discutés lors des comités de directions, sont répartis entre les trois institutions fondatrices à savoir les Asbl Transit, Source et Samusocial.

7. Activités menées par le Réseau BITUME

Depuis la mise en place du poste de coordination, en juillet 2019, il y a une réelle volonté de développer et de multiplier les activités menées par le réseau. Il s'agit d'un objectif primordial pour les prochaines années. Rappelons toutefois que pour 2021, comme pour 2020, la crise sanitaire a quelque peu ralenti ce développement et ce, malgré la motivation des différents protagonistes.

a. Les concertations de terrain

1. Déroulement

Les concertations de terrain, réunissant l'ensemble du groupe de terrain et la coordination, ont lieu une après-midi par mois, ce qui n'empêche pas le réseau d'être actif en tout temps.

Avant l'apparition du Covid19, ces réunions étaient organisées en présentiel et elles avaient lieu successivement dans les locaux de chacune des institutions membres et ce, dans le but de connaître au mieux chaque partenaire. Une présentation et, si possible, une visite étaient alors réalisées lors de la venue du groupe de terrain. Toutefois, les locaux de certaines institutions membres, en raison de leur taille, ne permettaient malheureusement pas d'accueillir le groupe de terrain. Dans ce cas, une présentation du fonctionnement de l'institution était effectuée lors d'une des concertations mensuelles.

Toutefois, la poursuite des mesures sanitaires au cours de l'année 2021 a nécessité, tout comme en 2020, une réorganisation du fonctionnement des concertations et donc la quasi-totalité des réunions mensuelles ont à nouveau eu lieu en visioconférence.

Voici la structure d'une concertation type :

- Actualité des différentes institutions membres ;
- Présentations et inclusions de nouveaux usagers ;
- Concertation clinique sur les suivis en cours avec une élaboration ou une adaptation des trajectoires d'orientation spécifiques ;
- Echanges d'expertises et de bonnes pratiques.

Concernant l'actualité des différentes institutions membres, un tour d'horizon est réalisé au début de chaque concertation pour voir si des informations utiles et nécessaires doivent être communiquées entre les partenaires du Réseau BITUME. L'accent a été mis sur cette partie lors des concertations réalisées en visioconférence et ce, dans le but de mettre en avant le fonctionnement et l'adaptation des différentes institutions à la crise sanitaire.

Pour ce qui est des inclusions, leur nombre peut varier d'une concertation à l'autre en fonction des situations rencontrées par les partenaires du réseau. Il existe sept critères d'inclusion définis lors de la création du Réseau BITUME. Il s'agit :

- Du manque de ressource(s) au niveau des services directement concernés ;
- Du fait d'être sur liste rouge au niveau des services concernés ;
- Du souhait pour l'utilisateur de changer d'institution ;
- Du fait d'un épuisement des ressources des services concernés (professionnels dans l'impasse) ;
- D'une volonté d'accompagnement de la trajectoire de vie de l'utilisateur ;
- D'urgence de la prise en charge ;
- De tout autre motif opportun.

Le nombre de suivis diffère également d'un mois à l'autre. Cela s'explique par le fait que le groupe de terrain n'a pas constamment des nouvelles de tous les usagers inclus dans le réseau.

Au niveau des échanges d'expertise et de bonnes pratiques, comme en 2020, il n'a pas été évident cette année de les mettre en place, toujours en raison de la situation liée au Covid et des rencontres entre partenaires en visioconférence. Certains thèmes ont toutefois été abordés et un travail d'échanges par mail entre les partenaires et la coordination a été privilégié pour avancer sur certains sujets indispensables au développement du Réseau BITUME.

2. Modalités pratiques

La première concertation de terrain s'est déroulée en février 2016 et depuis, ces réunions ont eu lieu presque tous les mois (toujours le premier mercredi).

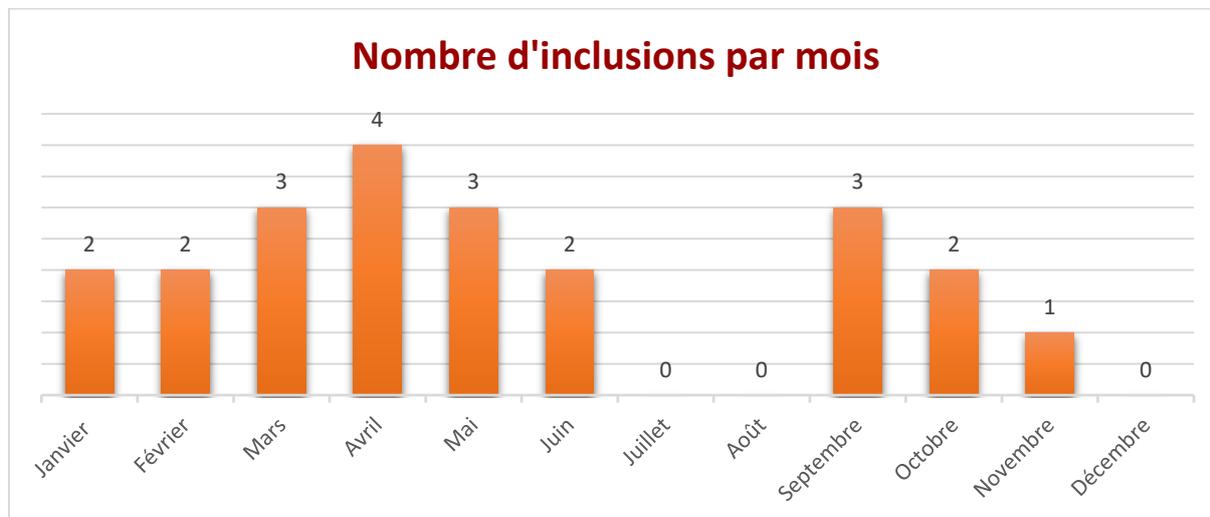
En 2021, 12 concertations ont eu lieu. Toutes ont été organisées en visioconférence sauf celle du mois de novembre qui a pu avoir lieu à la maison d'accueil des Petits Riens dans le respect strict des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là.

3. Nombre d'inclusions et de suivis

Le **nombre total d'inclusions** depuis la mise en place du réseau est de **110** (comprenant malheureusement 12 personnes décédées). Cette année, pour la première fois, un usager a émis le souhait de ne plus faire partie du réseau. Il a donc signé l'annulation de consentement, ce qui implique qu'il a été enlevé du listing et que les partenaires ne discutent plus de sa situation en concertation.

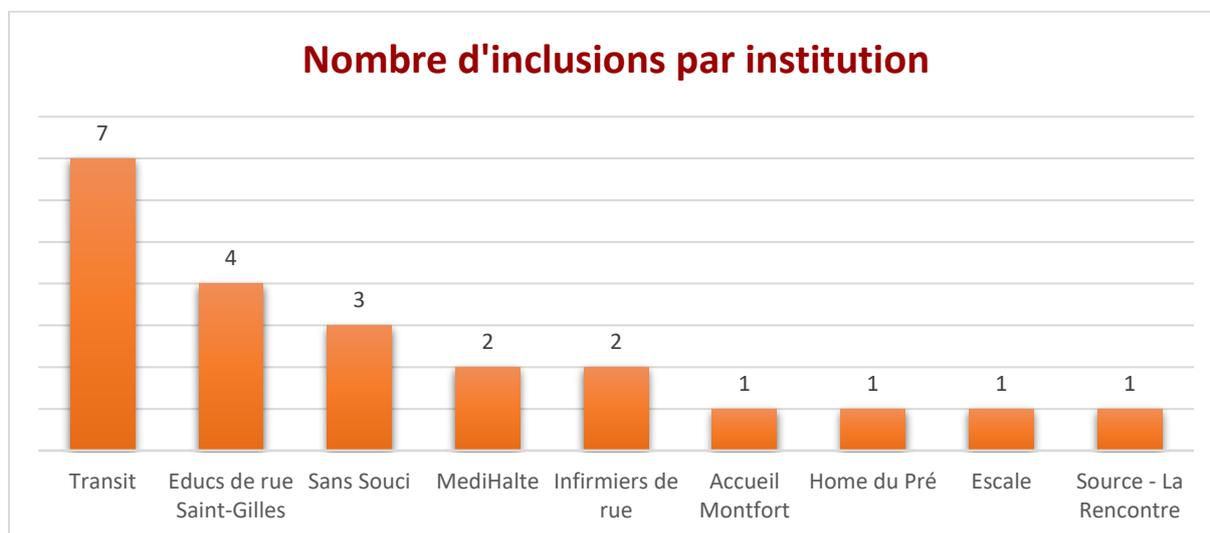
En 2021, le listing des usagers inclus a été scindé en deux parties. D'un côté, une file active comprenant ceux dont le groupe de terrain a des nouvelles régulières. Et d'un autre côté, un listing que l'on appelle 'dormant' et dans lequel se retrouvent les usagers dont on n'a plus de nouvelles depuis plus de six mois, les personnes réinsérées ainsi que les personnes décédées. Il y a évidemment la possibilité de faire passer les bénéficiaires d'un listing à l'autre.

Prenons le temps d'analyser de manière plus approfondie le nombre d'inclusions et de suivis ayant eu lieu en 2021.



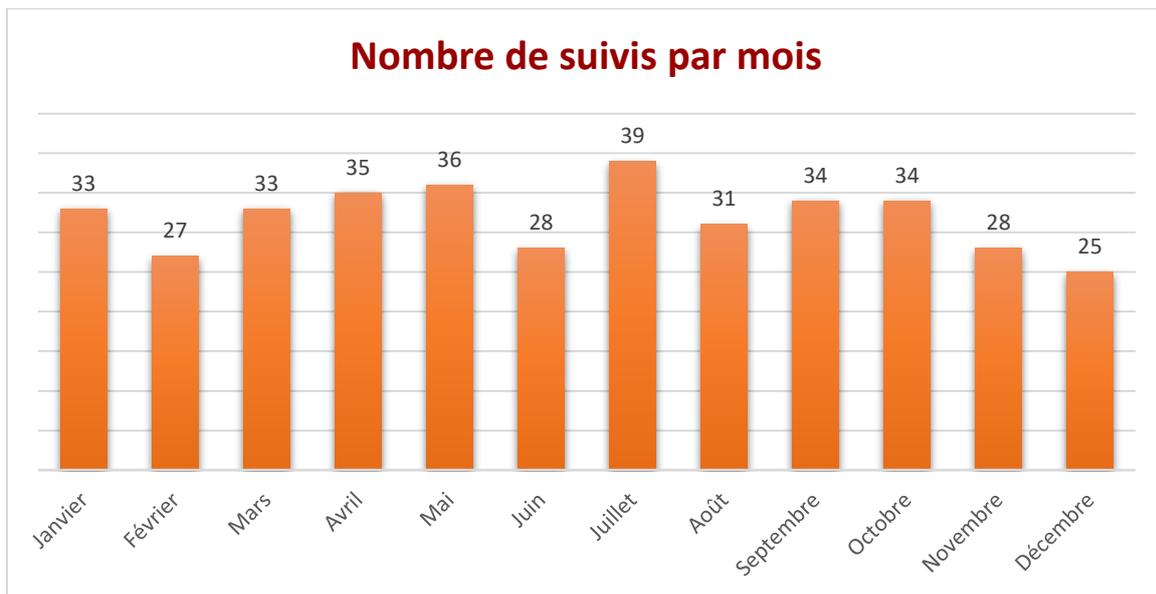
En 2021, le nombre d'inclusions sur l'ensemble de l'année a été de 22 (contre 12 en 2020 et 21 en 2019). Nous constatons donc un chiffre quasiment identique à l'année 2019. Nous pouvons supposer qu'après une période d'adaptation nécessaire à la crise sanitaire, le réseau a su se réinventer et repris un fonctionnement "normal".

Voyons ensuite le nombre d'inclusions faites par chaque institution tout au long de cette année:



Comme en 2020, l'Asbl Transit (en ce compris l'équipe des éducateurs de rue) reste l'institution qui inclut le plus d'utilisateurs. Cela s'explique probablement par le fait que le flux d'utilisateurs est très important au sein de la structure. Nous pouvons également relever que quatre autres institutions ont inclus plusieurs utilisateurs, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.

Pour terminer, analysons le nombre moyen de suivis discutés chaque mois en concertation de terrain.



Le nombre moyen de suivi s'élève à 32 par mois en 2021 (contre 34 en 2020 et 31 en 2019). Ce chiffre est donc assez stable comparativement aux autres années.

4. Vignettes cliniques

Deux vignettes cliniques ont été réalisées en collaboration avec les référents BITUME dans le but de montrer le parcours de certains usagers. Elles mettent en avant l'intérêt d'être inclus dans le Réseau BITUME et ce, grâce au travail effectué par le groupe de terrain.

- Bertrand

Bertrand a été inclus dans le Réseau BITUME en juin 2016 par Syner'Santé. Le motif mis en avant était l'accompagnement dans sa trajectoire de vie au vu de son profil instable et fragile. Il risquait de "tourner" dans les institutions du réseau et était d'ailleurs déjà connu de certaines d'entre elles comme le Samusocial, Transit, le Foyer George Motte et Syner'Santé. Au moment de son inclusion, Bertrand avait 28 ans. Concernant son parcours de vie, il a vécu en institution jusqu'à ses 18 ans puis seul en appartement. A cette période, il a décompensé et un diagnostic de schizophrénie paranoïde a été posé avec la mise en place d'un traitement par injection. Il a alors perdu son logement, s'est "débrouillé" à gauche à droite puis a retrouvé un appartement mais ne l'a pas gardé longtemps. Il a alors commencé un parcours d'errance et de séjours en maison d'accueil. Il avait également des problèmes de consommation à savoir cannabis, alcool et cocaïne. Quand il a été inclus, il avait un logement de transit via Habitat et Rénovation (en partenariat avec UTAS) mais il était hospitalisé à Sans Souci et voulait ensuite entrer en IHP car ne souhaitait plus vivre seul.

Fin 2016, Bertrand était stabilisé à Sans Souci et en attente d'une entrée pour l'IHP Epsilon (Fond Roy). Il voulait trouver un centre de jour et pensait à l'Orée. Il était régulièrement suivi par Syner'Santé.

Début 2017, il a intégré l'IHP et l'Orée. Cependant, à partir du mois d'avril, il connaît des hauts et des bas. Ses angoisses ont refait surface et il a eu des périodes de reconsommation (alcool). En juin 2017, il a été hospitalisé à Molière Longchamp pendant plusieurs semaines puis est retourné à l'IHP et a repris son suivi à l'Orée. A cette période, un administrateur de biens a été désigné. Par la suite, Bertrand connaît d'autres rechutes (alcool), il a même consommé dans son logement, ce qui a mis son séjour en danger. Une nouvelle hospitalisation a été envisagée et l'unité 511 (psychiatrie) de l'hôpital Saint-Pierre s'est proposée pour faire une mise au point. De plus, un accueil à la maison d'accueil des Petits riens était possible s'il se retrouvait sans solution d'hébergement.

Début 2018, il est finalement entré à l'hôpital Saint-Pierre (pour un sevrage alcool et un bilan psychiatrique) suite à une fin de contrat actée par l'IHP. Il envisageait alors de trouver une maison d'accueil et parlait aussi de retourner à Sans Souci. Après un séjour parfois compliqué à l'unité 511, il a intégré, en mai 2018, Sans Souci (pôle psychose). Syner'Santé a continué de le suivre et de faire lien. Bertrand était instable et son traitement a alors été adapté. A ce moment-là, il était en attente d'une entrée au Wolvendael (liste d'attente très longue). Pendant plusieurs mois, le réseau n'a plus eu de nouvelles de lui puis en octobre 2018, il réapparaît. Il était en logement avec un ami après avoir fait un séjour au Home Baudouin et à la maison d'accueil les Petits Riens qui ne se sont pas bien passés. En décembre 2018, il a finalement été hospitalisé à Sanatia. Lors de cette hospitalisation, il était assez envahi par des hallucinations, un changement de traitement était encore envisagé.

En janvier 2019, Bertrand était toujours à Sanatia. Son projet restait d'intégrer le Wolvendael mais il y avait encore 3 mois d'attente. L'unité 511 de l'hôpital Saint-Pierre a proposé de le reprendre pour faire le lien entre Sanatia et le Wolvendael mais finalement, il est entré au Foyer George Motte. Début mars 2019, il a enfin intégré le Wolvendael. Il y est resté jusqu'en septembre 2019 et a quitté l'institution pour intégrer un logement privé. Malheureusement, Bertrand n'a pas réussi à gérer correctement son traitement, son état s'est détérioré et il est devenu délirant. Une nouvelle hospitalisation a été à nouveau envisagée et plusieurs pistes ont été réfléchies par le Réseau BITUME. Finalement, fin 2019, il est entré à Sanatia.

En janvier 2020, il est passé de Sanatia à Fond Roy. Il avait toujours son appartement et était sur la liste d'attente de Tractor pour la mise en place d'un suivi à domicile. Juste avant le premier confinement, il a dû quitter Fond Roy et est donc retourné dans son logement mais a encore eu des difficultés à gérer son traitement ainsi que sa consommation d'alcool. Il passait alors régulièrement à Syner'Santé et en juin 2020, le suivi avec Tractor s'est mis en place. De juin à août 2020, il a réitéré un parcours Sanatia et Fond Roy d'où il s'est fait exclure. Ensuite, Bertrand a rapidement rechuté niveau alcool. Sa situation et sa santé se sont dégradées et il a commencé à avoir des soucis avec ses colocataires. Il a fini par perdre son appartement au mois d'octobre 2020. Le mois suivant, il a hébergé au Home Baudouin mais il découchait beaucoup. De ce fait, le suivi était compliqué car l'équipe le voyait peu. De plus, la consommation était toujours présente. Il ne passait plus à Syner'Santé. Fin décembre, il a dû quitter le Home Baudouin car il ne respectait pas le cadre.

En janvier 2021, il s'est retrouvé en rue mais il était assez stable. Il est repassé à Syner'Santé, a parfois dormi au Samusocial et a été invité à prendre contact avec Transit où il a pu héberger à plusieurs reprises. Il n'était toujours pas régulier dans la prise de son traitement et il était parfois particulier dans ses interactions. Au niveau de son projet, il a entamé des démarches pour la Pièce et Nausicaa mais finalement, il a réintégré Sans Souci où il n'est resté que quelques jours. Au fil des mois suivants, la situation de Bertrand ne s'est pas améliorée. Il était assez impulsif, la consommation de cocaïne ayant pris le dessus sur l'alcool. Il était de plus en plus "limite" dans son comportement. Il ne prenait à nouveau plus son traitement, a décompensé et avait des tendances paranoïaques. Il a fait un passage en psychiatrie à l'hôpital Saint-Pierre en avril mais a signé une décharge. Il a continué à être suivi par Syner'Santé et à passer à Transit. En juin 2021, il est entré à Sans Souci mais à nouveau, il a quitté l'institution après quelques jours. Il s'est retrouvé en rue sans traitement. En juillet 2021, il consommait beaucoup et Syner'Santé s'inquiétait car son état psychologique se dégradait. L'idée de lancer une mise en observation non urgente a été évoquée mais n'a pas abouti. Lors de la concertation BITUME du mois de juillet, le Home Baudouin a proposé de le réaccueillir. Bertrand a encore erré quelques semaines en faisant des passages à Transit ou à l'hôpital Saint-Pierre, il était souvent fort alcoolisé. Il est finalement retourné au Home Baudouin début septembre et a repris son traitement. Il n'y est resté que quelques jours car il a pu intégrer Sanatia. Malheureusement, il a refusé la période d'isolement liée au Covid19 et n'a pas pu y rester. Il s'est encore retrouvé sans solution d'hébergement, consommait de la cocaïne en fumette, ce qui a amplifié ses tendances paranoïaques. A cette période, il était difficile de le prendre en charge en institution au vu de son état instable. En octobre 2021, après la proposition du groupe de terrain, Bertrand a intégré le suivi des Infirmiers de Rue. Au niveau de son projet, certaines pistes se sont relancées : Molière Longchamp et Sanatia. Bertrand a également pris contact avec Fond Roy mais il a été tellement déplacé que l'équipe a porté plainte. Il était toujours suivi par Syner'Santé, a dormi quelques fois au Samusocial et passait régulièrement au Home Baudouin. Il était assez dégradé et agité. En décembre 2021, l'idée de la mise en observation non urgente a à nouveau émergé mais il était nécessaire que Bertrand soit vu par un psychiatre or il ratait tous les rendez-vous. De plus, il changeait très régulièrement de commune, ce qui ne facilitait pas les choses. A voir si cela pourra se mettre en place dans les prochains mois.

Plus-value du Réseau BITUME : Il y a beaucoup d'acteurs présents dans la situation de Bertrand. Chacun ayant sa spécificité, les concertations du réseau permettent de réfléchir ensemble pour se coordonner plus facilement. Cela enrichit les propositions de prise en charge en vue de trouver la plus pertinente et la plus cohérente par rapport à sa situation et son projet de vie. Au vu de son profil, il a tendance à mettre à mal le cadre des institutions qui l'accueillent. Le fait de le connaître, via le réseau et ses concertations, permet à certaines structures d'assouplir parfois leur cadre pour pouvoir le maintenir plus longtemps. Et quand la limite de l'institution est atteinte, elle a alors la possibilité d'exposer ses difficultés en réunion mensuelle pour que le groupe de terrain essaye de trouver d'autres pistes. Du côté de Bertrand, le fait d'être inclus dans le Réseau BITUME, lui permet d'être connu, lui et sa situation, des différents partenaires. Cela lui évite de devoir constamment réexpliquer les choses, ce qui n'est souvent pas simple pour lui en raison de son état psychique. De plus, grâce à BITUME, il garde un lien avec les structures autour de lui et le réseau peut intervenir rapidement si besoin pour essayer de lui trouver d'autres solutions (filet de sécurité).

- Louise

Louise a été incluse dans le Réseau BITUME en mars 2021 par Transit Rue. Les motifs mis en avant étaient l'accompagnement de la trajectoire de vie et l'urgence de la prise en charge. En effet, Louise avait un appartement mais il était insalubre et elle devait le quitter au plus vite. A ce moment-là, elle a 48 ans et une situation administrative en ordre. Elle n'a pas d'enfant, a encore sa mère et son beau-père mais ils sont âgés. Elle a travaillé jusque 23 ans puis a arrêté suite à une dépression. Elle a déjà hébergé au Samusocial et à Transit mais jamais en maison d'accueil. Elle est également suivie par les éducateurs de rue de Transit. Louise a régulièrement eu des logements mais malgré cela, elle passait beaucoup de temps en rue. Elle a une consommation d'alcool et a déjà fait plusieurs cures. Par le passé, elle a aussi consommé de l'héroïne. Elle n'a jamais eu de problème de justice. Les pistes proposées par le groupe de terrain lors de son inclusion étaient des maisons d'accueil comme l'Accueil Montfort, le Home du Pré ou l'Escalier. Louise envisageait également de faire un sevrage et était déjà en candidature à l'hôpital Brugmann (Unité 72). L'idée de lui proposer Sans Souci avait été abordée.

Un mois après avoir été intégrée dans le réseau, la situation de Louise avait évolué positivement. En effet, elle a été hébergée à Transit fin mars et orientée au Home du Pré, accompagnée par Transit Rue. La prise en charge n'a pas été simple pour la maison d'accueil car Louise était très désorientée, consommait de l'alcool alors qu'elle avait un traitement assez conséquent et souffrait d'incontinence. Pour essayer de soulager la maison d'accueil, l'idée de réaliser un bilan (psychiatrique et médical) lors d'une hospitalisation à l'hôpital Saint-Pierre avait été lancée mais finalement, cela n'aboutira pas. En mai 2021, Louise était toujours au Home du Pré et le lien avec les autres hébergées semblaient se créer. Avec le temps, son séjour est devenu "gérable" pour l'équipe et de son côté, Louise faisait des efforts pour respecter le cadre. Lors de la concertation BITUME du mois de mai, il avait été mis en avant qu'une maison de repos pourrait être une bonne option au vu de sa situation. En juin, le Home du Pré, où elle séjournait toujours, expliquait que sa consommation d'alcool avait diminué et l'idée d'une cure (un rendez-vous est déjà pris à l'hôpital Brugmann) avait à nouveau été discutée. En septembre 2021, Louise a intégré la maison de repos Pagode après avoir mené à bien sa cure. Elle semblait assez stable même si quelques reconsommations avaient été constatées. Aux dernières nouvelles (octobre 2021), elle était toujours en maison de repos, le Home du pré et Transit Rue lui avaient rendu visite. De plus, un administrateur de biens lui avait été désigné.

Plus-value du Réseau BITUME : L'inclusion de Louise lui a permis de ne pas se retrouver en rue. La trajectoire de vie réfléchi par les partenaires, grâce à la fluidité du passage d'informations, lui a permis de se stabiliser en maison d'accueil pour ensuite intégrer une maison de repos. Le fait de bien connaître la situation de Louise a permis au Home du Pré de l'encadrer au mieux. A l'inverse, la collectivité de la maison d'accueil et l'accroche qui a pu être construite avec elle l'a probablement aidée à tenir le coup. Nous pouvons également constater que malgré une orientation à long terme en dehors du réseau, certains membres continuent à maintenir le lien avec elle. Pour terminer, dans le futur, l'inclusion dans le réseau pourrait servir de "filet de sécurité" si Louise devait, pour une raison ou une autre, perdre sa solution d'hébergement.

b. Les immersions inter-institutionnelles

Dans une optique d'approfondir la connaissance mutuelle des membres du Réseau BITUME et de créer des liens entre eux, l'idée de mettre en place des échanges entre travailleurs de différentes institutions a émergé. C'est ce que l'on appelle les immersions inter-institutionnelles.

Il était prévu de relancer celles-ci déjà en 2020. Malheureusement, la situation sanitaire nous a encore empêchés cette année de réaliser ce bel objectif.

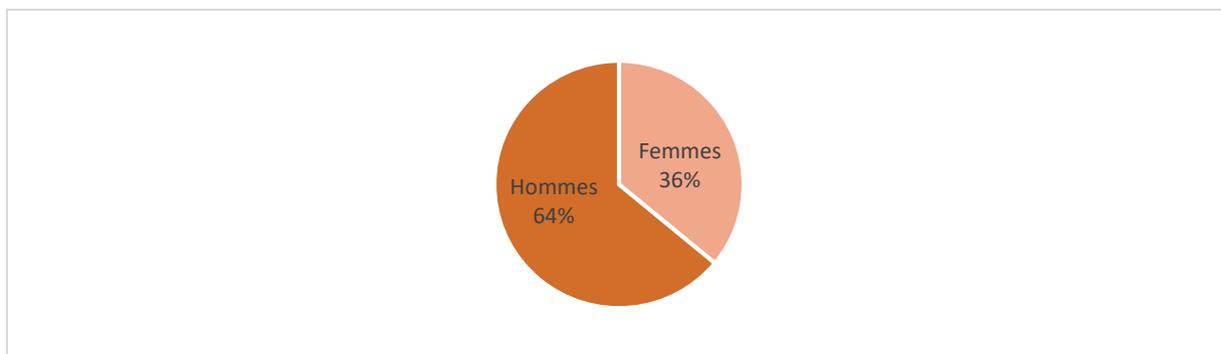
Nous espérons pouvoir remettre en place ces immersions entre partenaires du réseau le plus vite possible.

8. Evaluation des données relatives aux usagers selon la fiche d'inclusion

Pour cette partie, ce sont les données des 22 usagers inclus en 2021, récoltées au moment de leur inclusion dans le réseau via la fiche d'inclusion, qui seront analysées. Ces chiffres seront comparés à ceux de 2020.

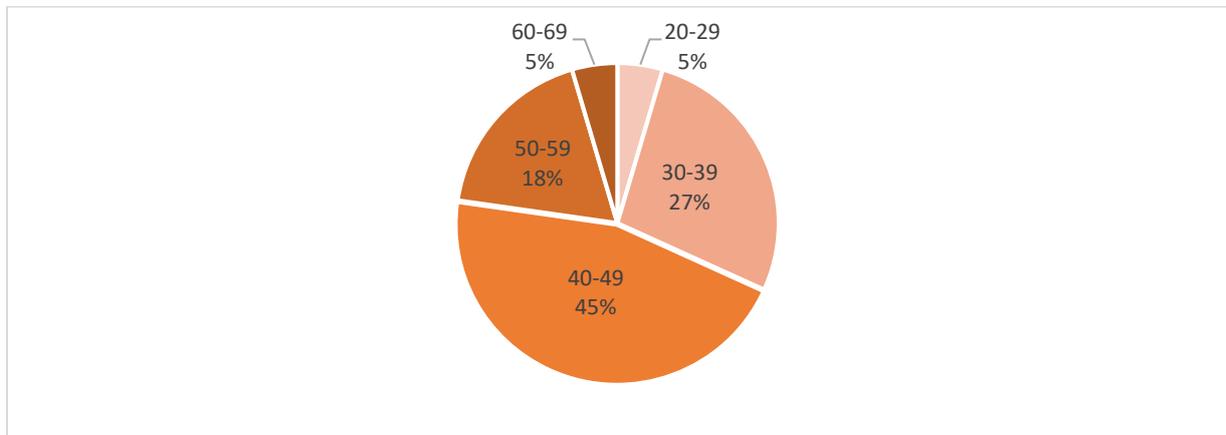
a. Evaluation du profil socio-administratif

1) Sexe



Parmi les usagers inclus en 2021, on compte 14 hommes et 8 femmes. Le pourcentage de femmes est un peu moins élevé qu'en 2020 (42% pour 58% d'hommes). L'augmentation du nombre d'inclusion des femmes reste un point d'attention particulier au sein du Réseau BITUME.

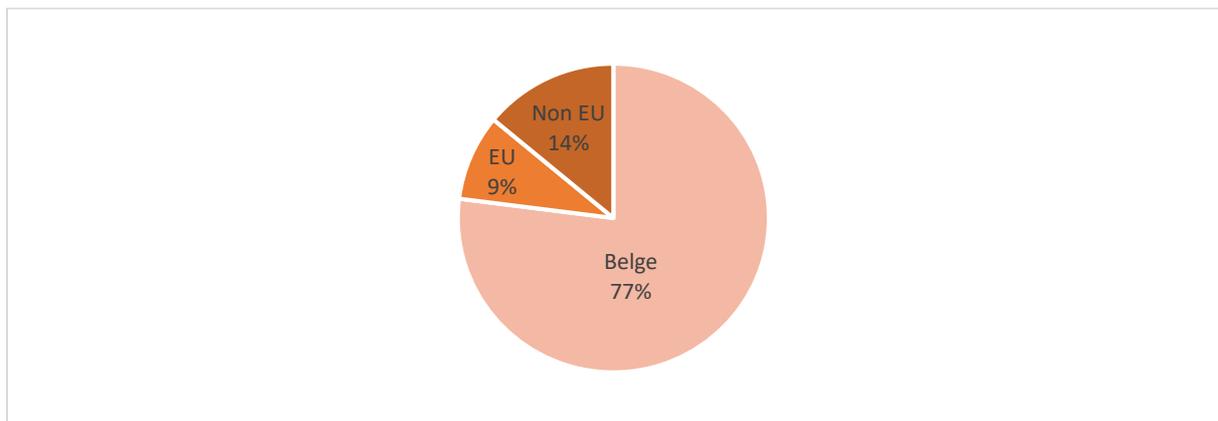
2) Âge



Tout comme en 2020, les usagers les plus représentés se trouvent dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans (45% en 2021 contre 42% en 2020). Par contre, comparativement à l'année précédente, il y a une légère diminution des usagers de 30 à 39 ans (27% en 2021 contre 34% en 2020) au profit de ceux âgés de 50 à 59 ans (18% en 2021 contre 8% en 2020).

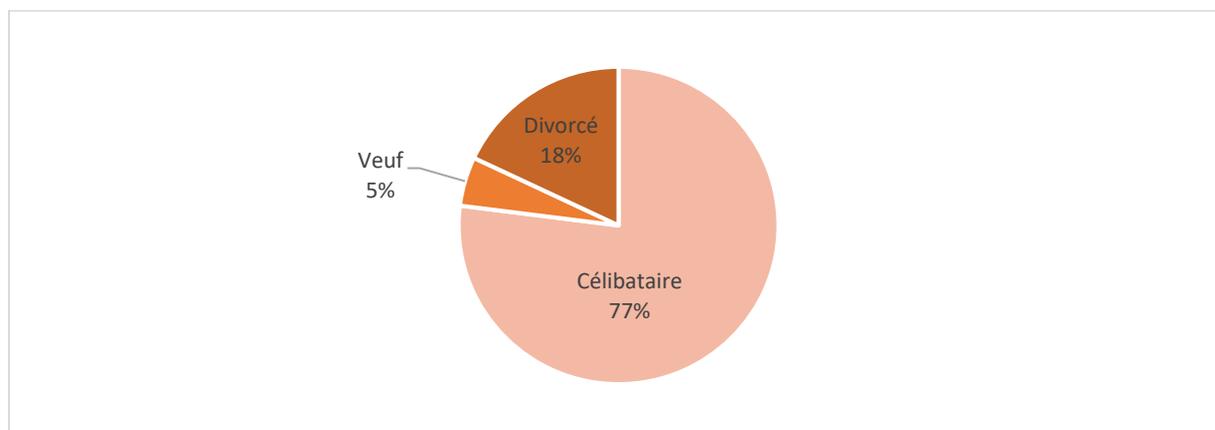
La moyenne d'âge générale pour les usagers inclus en 2021 est de 44 ans (contre 42,5 ans en 2020).

3) Nationalité



77% des usagers inclus en 2021 sont de nationalité belge (contre 66% en 2020). Nous constatons également une diminution de la représentation des nationalités non européennes (de 17% en 2020 à 14% en 2021) et de celles européennes non belges (de 17% en 2020 à 9% en 2021).

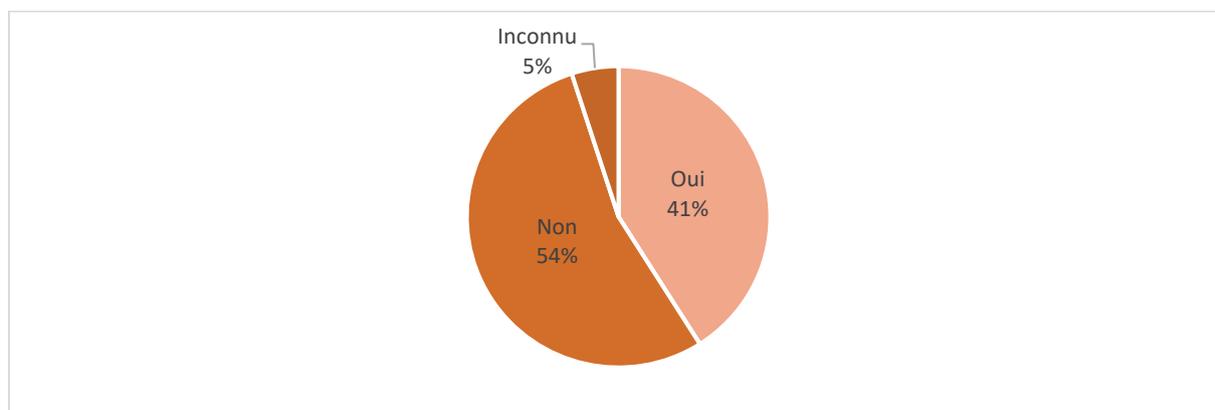
4) Statut civil



Ce graphique nous montre que plus de $\frac{3}{4}$ des usagers BITUME sont célibataires. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport au 42% de 2020. A l'inverse, nous ne relevons plus que 18% de divorcés contre 50% en 2020. Notons que nous retrouvons, en 2021, les tendances observées en 2019.

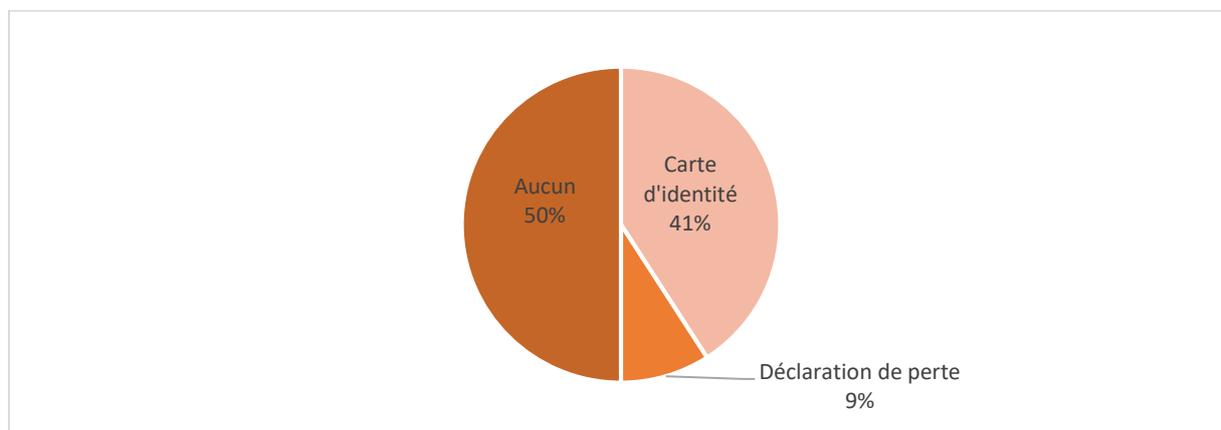
Comme pour 2020, en 2021, n'apparaissent pas les catégories 'mariés' et 'cohabitants légaux ou non'.

5) Enfants



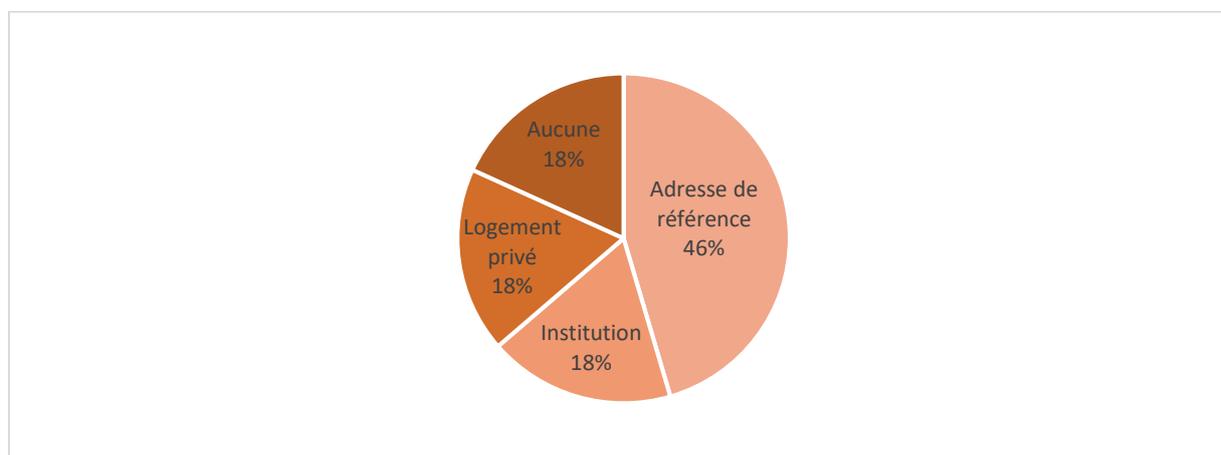
En ce qui concerne le pourcentage d'usagers inclus ayant des enfants, ils ne sont que 41% à en avoir au minimum un (contre 75% en 2020). On constate donc une diminution pour cette catégorie. A nouveau, les chiffres observés sont assez similaires à ceux de 2019.

6) Documents d'identité



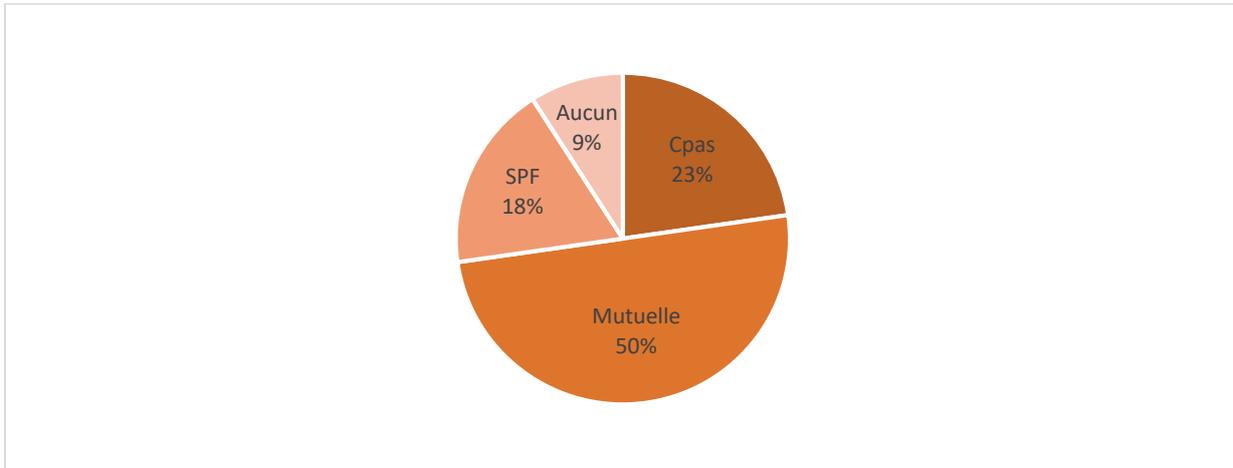
Nous remarquons dans ce graphique que la moitié des usagers du Réseau BITUME n'ont aucun document d'identité au moment de leur inclusion (contre 42% en 2020). Concernant les déclarations de perte, 9% des bénéficiaires en possédaient une quand ils ont été intégrés dans le réseau contre 25% en 2020.

7) Adresse

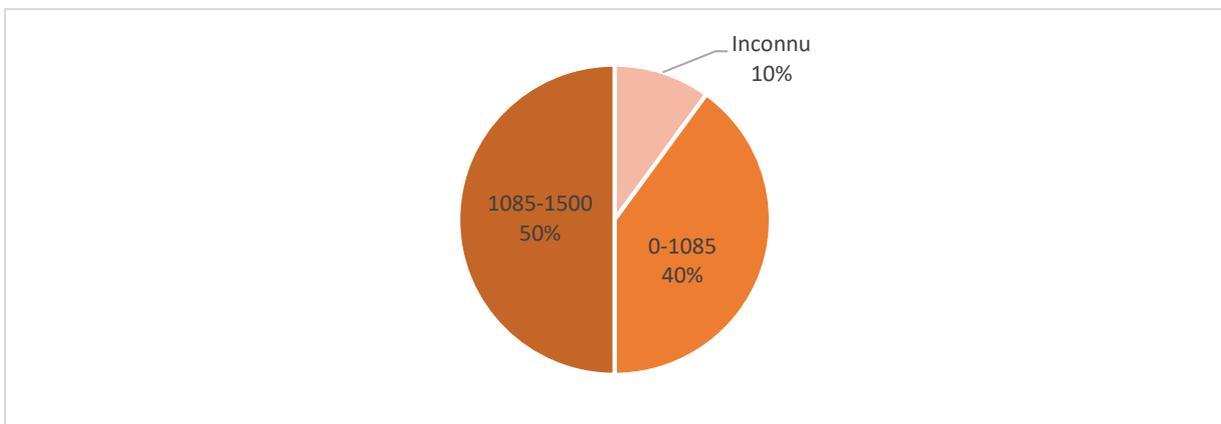


Concernant le domicile officiel des usagers faisant partie du réseau, 46% possèdent une adresse de référence (contre 34% en 2020) et 18% sont domiciliés en institution (contre 42% en 2020). Concernant ces 2 catégories, nous pouvons donc constater une inversion des tendances entre 2020 et 2021.

8) Revenus



Dans ce graphique, ce sont clairement les revenus provenant de la mutuelle qui sont les plus représentés (50%) et il s'agit exactement du même pourcentage que l'année précédente. Ensuite, nous retrouvons les revenus du CPAS (23% contre 34% en 2020) puis ceux émanant du SPF (18% contre 8% en 2020). Notons qu'en 2021, comme en 2020, aucun usager inclus ne touchait du chômage ou un revenu professionnel.



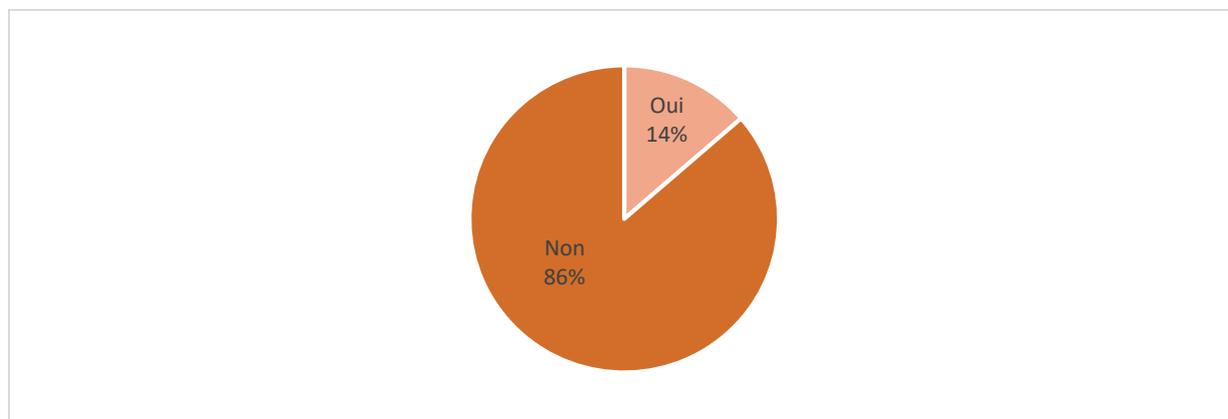
Il est également important de s'intéresser au montant perçu par les usagers du Réseau BITUME et ce quelle que soit leur provenance.

Tout d'abord, notons qu'en 2021, pour la Belgique, le seuil de pauvreté a été fixé à un revenu de 1.085euros par mois pour un isolé, ce qui est le cas de la plus grande partie des usagers inclus. Contrairement à 2020 (18%), nous constatons que la moitié des usagers touche un revenu se situant au-dessus du seuil de pauvreté, même si le montant perçu reste assez peu élevé. Une hypothèse à ce constat pourrait être la diminution du pourcentage de ressources provenant du CPAS au profit de celles perçues via le SPF.

A titre informatif, précisons encore que selon les données récoltées, le montant moyen perçu est de 1.137euros par mois (contre 1.001euros par mois en 2020).

9) Administration de biens

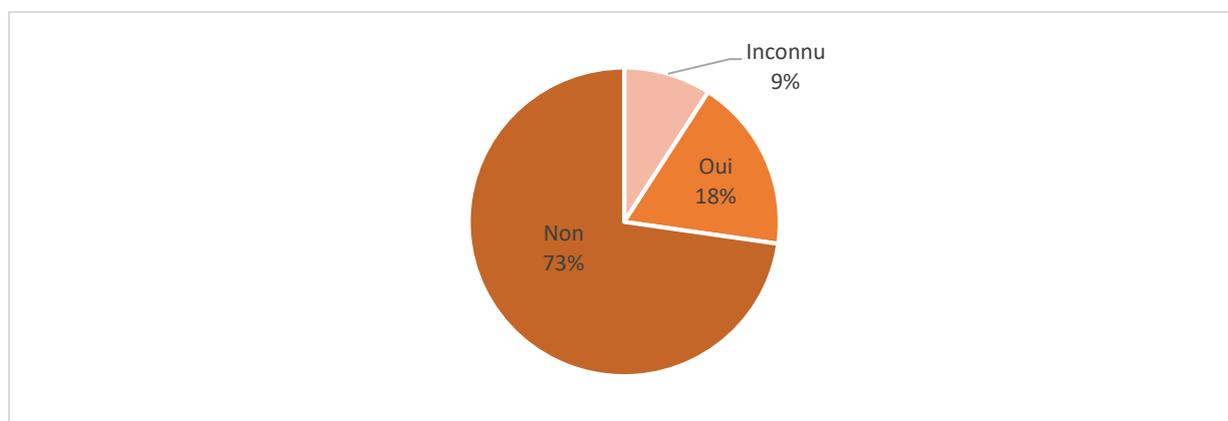
Cette catégorie est analysée pour la première fois cette année.



Nous pouvons relever que dans 86% des cas, l'usager gère lui-même ses revenus.

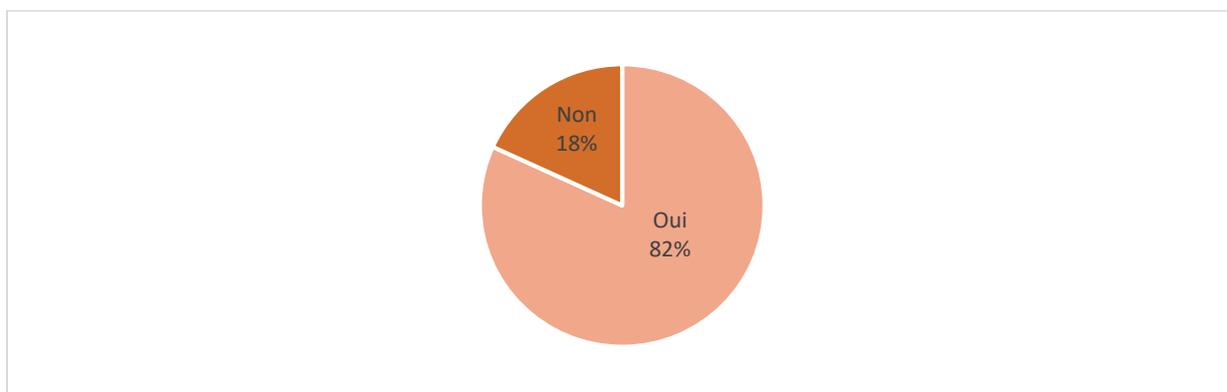
10) Médiation de dettes

Tout comme l'administration de biens, il s'agit également d'une nouvelle rubrique analysée en 2021.



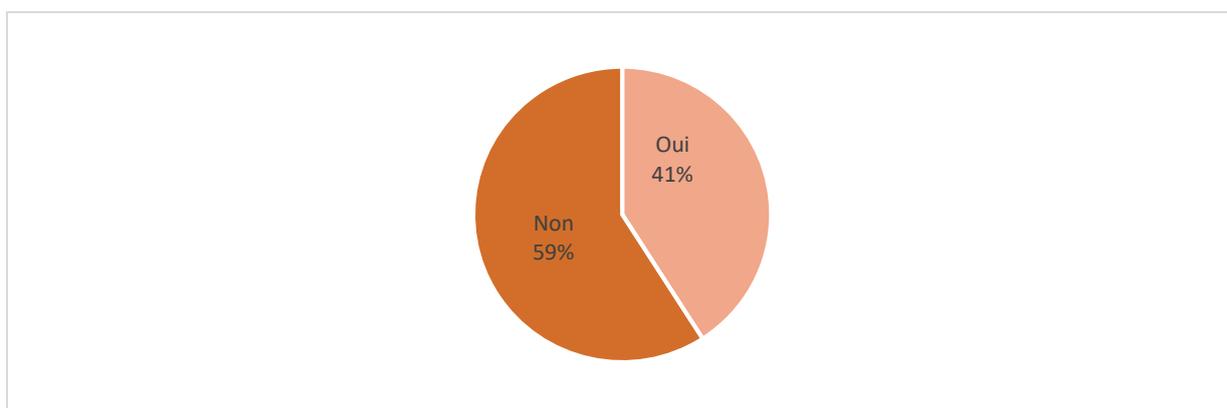
Dans ce graphique, nous observons que 18% des bénéficiaires sont en médiation de dettes, ce qui ne signifie pas que les autres n'ont pas de dettes en cours.

11) Assurabilité



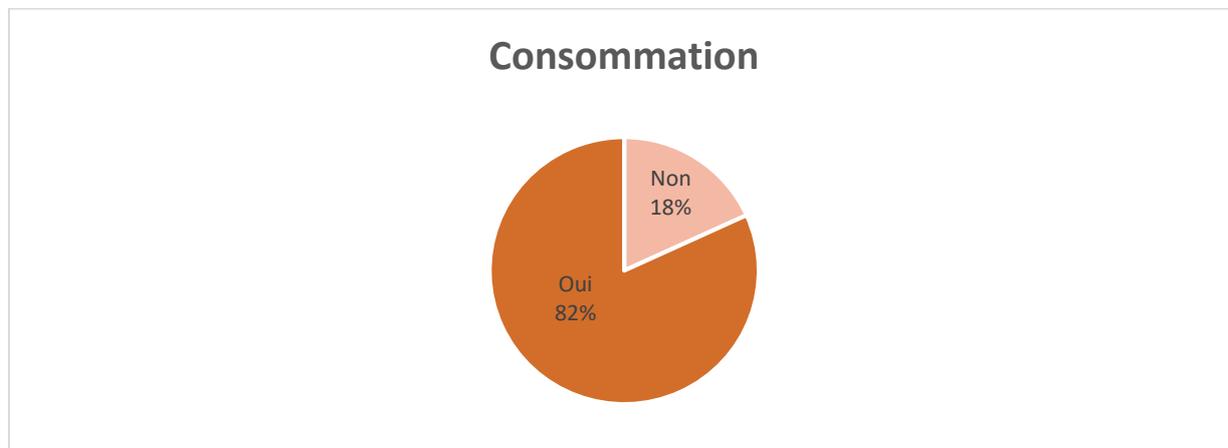
Il est intéressant de remarquer que la mutuelle de 82% des personnes prises en charge en 2021 par le Réseau BITUME est en ordre d'assurabilité au moment de leur inclusion (contre 75% en 2020).

12) Carte médicale



Notons que 41% des usagers sont également en possession d'une carte médicale (contre 50% en 2020). Cette diminution entre les 2 années s'explique peut-être par la légère augmentation (de 75% en 2020 à 82% en 2021) du nombre d'usagers en ordre d'assurabilité.

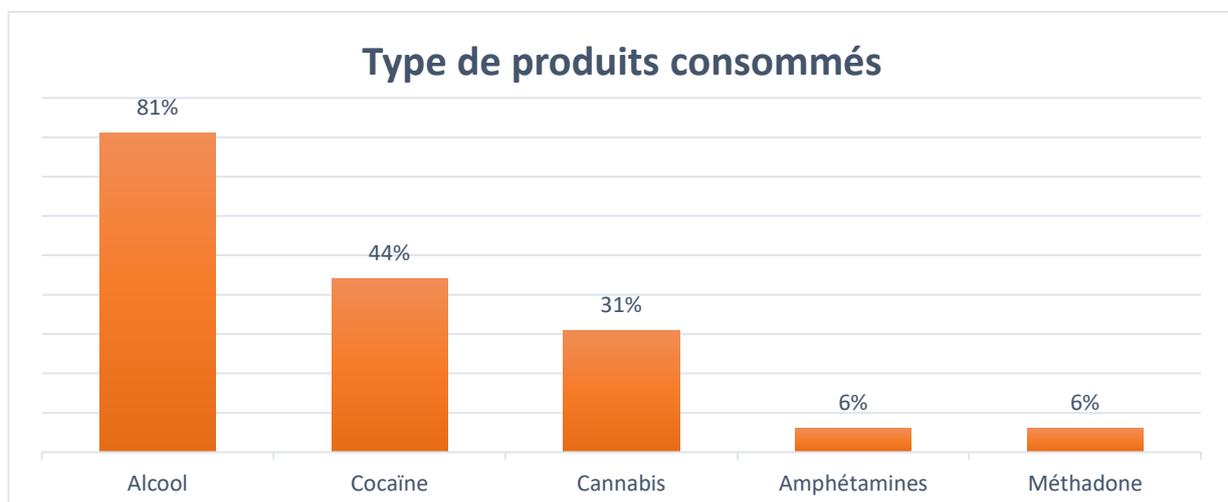
b. Evaluation du profil de consommation, traitement médical et suivi psychologique



Sur les 22 usagers inclus en 2021, ces pourcentages correspondent à 18 consommateurs et 4 non-consommateurs.

Nous pouvons constater qu'une grande majorité des personnes (82%) prises en charge par le réseau présente une problématique de dépendance au moment de leur inclusion. Ces chiffres sont identiques à ceux observés en 2020 (83%).

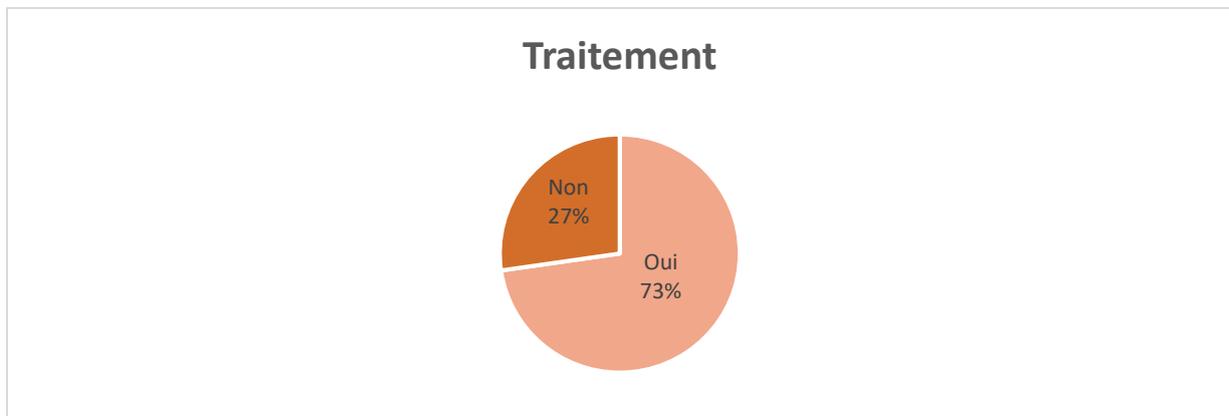
Pour ces 18 personnes dépendantes, le type de produits consommés a pu faire l'objet d'une analyse pour 16 d'entre elles :



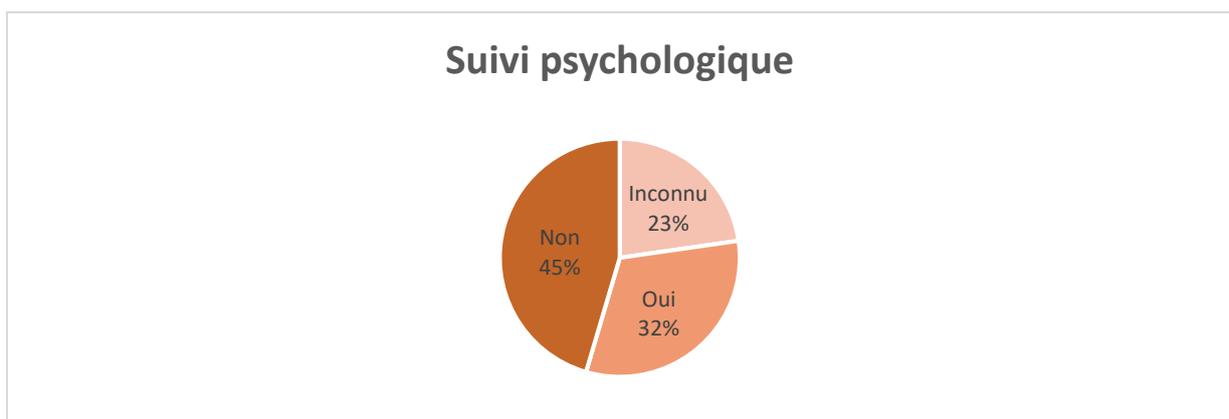
Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers consommateurs cumulent plusieurs types de consommation.

Nous observons que l'alcool est le produit le plus utilisé par les usagers consommateurs inclus (81% contre 70% en 2020). Concernant la cocaïne, nous passons d'un résultat de 90% en 2020 à 44% en 2021. Nous constatons donc une inversion des tendances à ce niveau-là entre 2020 et 2021. Par contre, le schéma de cette année est le même que celui observé en 2019 à savoir l'alcool comme produit le plus consommé et la cocaïne arrivant en deuxième position. Notons encore que cette année, aucun usager inclus n'a déclaré être consommateur d'héroïne ni de médicaments.

Concernant les traitements médicamenteux, les données dans le graphique ci-dessus concernent autant les inclus consommateurs que non-consommateurs.

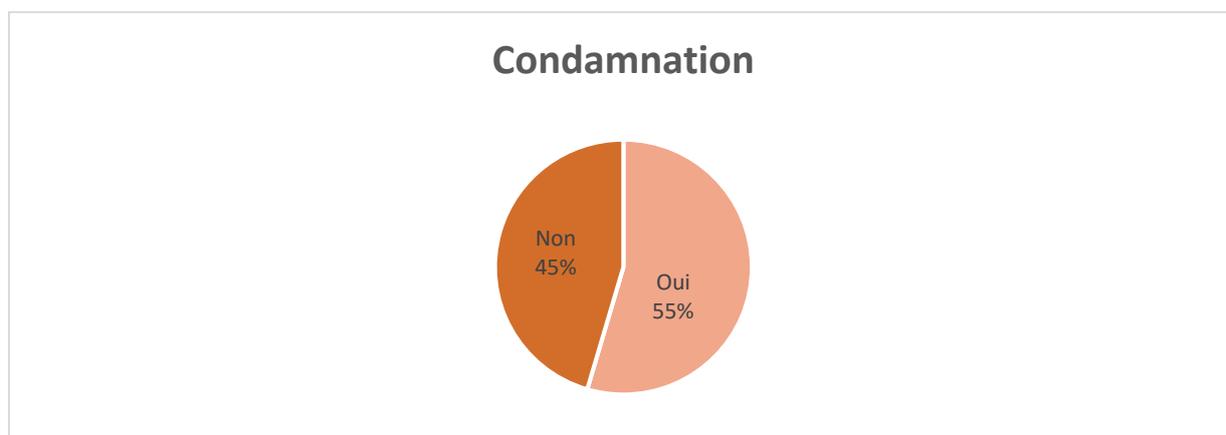


Sur les 22 usagers inclus en 2021, nous pouvons constater que les $\frac{3}{4}$ possèdent un traitement (contre 92% en 2020). Relevons également qu'il n'y a pas de données inconnues cette année pour cette catégorie (8% en 2020).



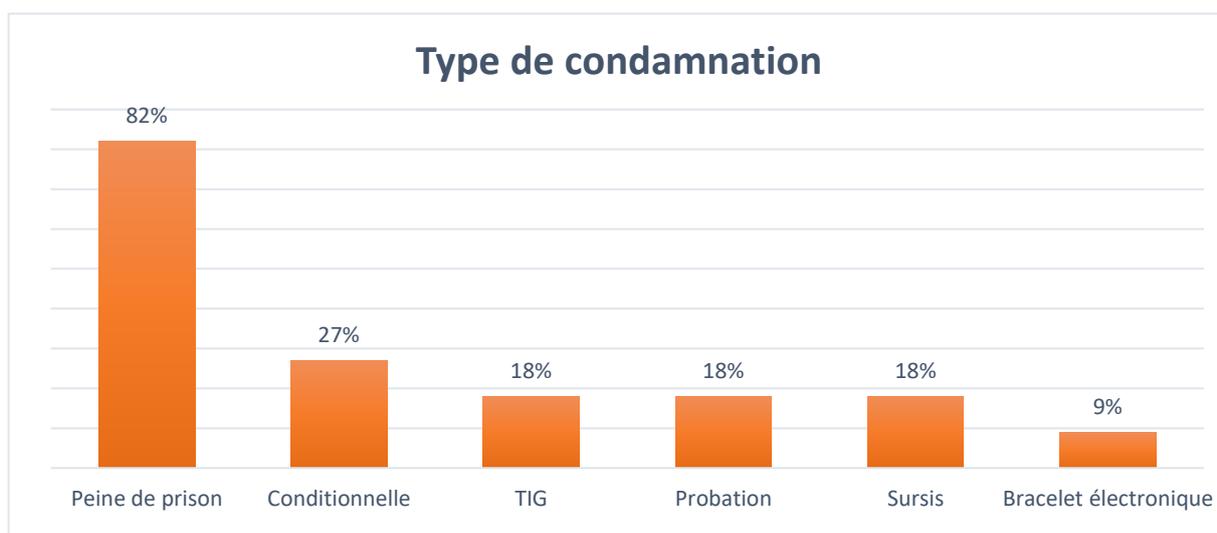
Ce graphique a été ajouté cette année et est donc analysé pour la première fois. Nous pouvons constater qu'un tiers des usagers inclus déclarent avoir un suivi psychologique en cours au moment de leur inclusion.

c. **Evaluation du profil judiciaire**



Ce graphique nous montre qu'un peu plus de la moitié des usagers (12 inclus sur 22) ont déjà été condamnés, au moins une fois, au moment de leur inclusion au sein du Réseau BITUME. Ces chiffres sont en diminution puisqu'en 2020, 2/3 des usagers avaient déjà eu des problèmes de justice.

Analysons maintenant le type de condamnations relevées pour 11 des 12 personnes concernées (les données sont inconnues pour un des usagers) :

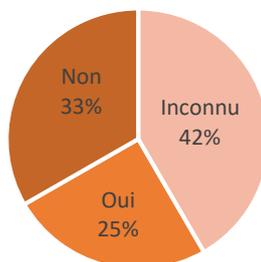


Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers condamnés cumulent plusieurs types de condamnation.

Ce graphique permet surtout de mettre en avant que dans 82% des situations, une peine de prison a été prononcée. Il y a donc une diminution de ces chiffres comparativement aux années précédentes (contre 100% en 2020 et en 2019).

En 2020, nous avons analysé pour la première fois la question du bracelet électronique et les résultats mis en avant étaient que la moitié des usagers inclus avaient été condamnés à la pose d'un bracelet. En 2021, seuls 9% des usagers inclus ont été concernés par ce type de peine.

Assistant de justice

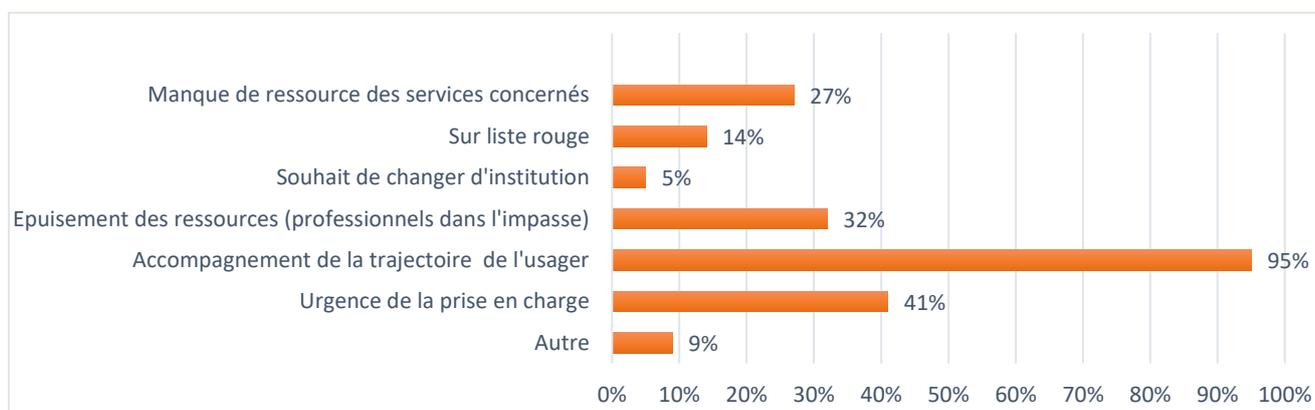


La question d'avoir ou non un assistant de justice désigné pour les usagers condamnés a été analysée pour la première fois cette année. Nous constatons que dans ¼ des situations, il y a la présence d'un assistant de justice. Notons toutefois 42% de données inconnues.

d. Evaluation des motifs d'inclusion

Pour clôturer cette partie statistique, analysons les différents motifs d'inclusion relevés pour chaque usager du Réseau BITUME.

Précisons que nous possédons les données pour l'ensemble des 12 usagers inclus.



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs motifs d'inclusion pour un même usager.

En regardant ce graphique, tout comme en 2020, il est évident que la principale raison pour laquelle un usager est inclus dans le Réseau BITUME est la volonté, pour le(s) professionnel(s), d'accompagner la trajectoire de l'utilisateur et que de ce fait, un suivi régulier puisse être effectué (95% contre 75% en 2020). Ensuite, vient l'urgence de la prise en charge (41% contre 50% en 2020). Les motifs d'inclusion des usagers au sein du Réseau BITUME sont donc stables.

Notons qu'en 2020, le motif d'inclusion 'Souhait de changer d'institution' a été cité dans 33% des situations alors que cette année, il n'a été évoqué que dans 5% des cas. Il est possible qu'avec la situation liée au Covid19, les bénéficiaires aient été moins demandeurs de changer d'institution.

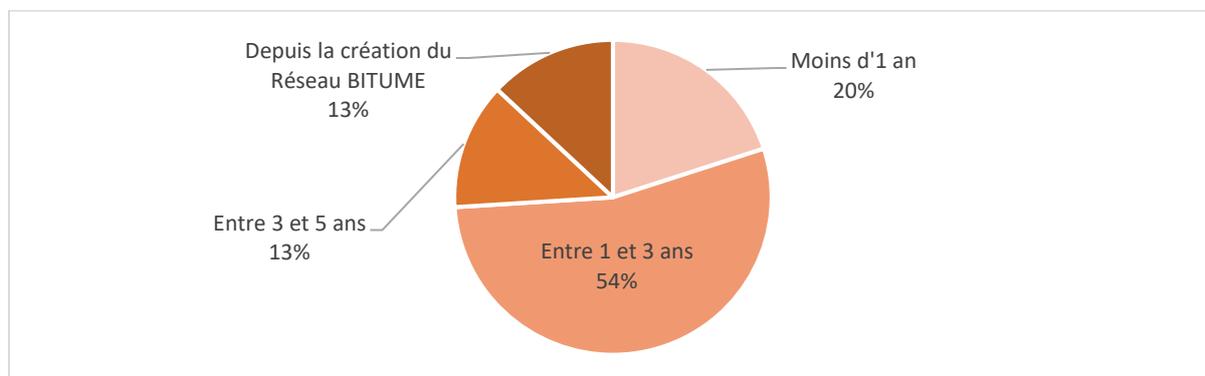
Relevons enfin que comme en 2020, la catégorie 'Autre' est présente pour un des usagers inclus et le motif évoqué était : Une inquiétude concernant sa fragilité à plusieurs niveaux.

9. Questionnaire de satisfaction du groupe de terrain

Afin d'évaluer la satisfaction des membres du groupe de terrain concernant les concertations mensuelles organisées en 2021 (essentiellement en visioconférence), comme en 2020, un questionnaire de satisfaction leur a été soumis en fin d'année (voir annexe 9).

Parmi les référents sollicités, 15 y ont répondu (contre 20 en 2020). En voici l'analyse :

Il a d'abord été demandé à chaque référent de préciser depuis combien de temps il/elle participait aux concertations du Réseau BITUME et ce, dans le but d'avoir une idée de la composition du groupe de terrain.



Ces chiffres sont quasiment identiques à ceux relevés en 2020. Nous pouvons donc mettre en avant les mêmes constats à savoir que la catégorie la plus représentée est celle des 'entre 1 et 3 ans' (54% contre 50% en 2020) suivie par les 'moins d'1 an' (20% contre 25% en 2020). Cela signifie donc que la plupart des référents ne participent pas depuis très longtemps aux concertations. Il est vrai qu'en 2021, comme en 2020, nous avons pu remarquer un certain turnover des référents BITUME, probablement dû à des changements au sein des institutions partenaires. Néanmoins, cela permet un renouveau au sein du groupe de terrain ainsi qu'un nouveau regard et des nouvelles idées pour continuer à faire évoluer le réseau.

D'un autre côté, notons qu'il y a encore 13% (contre 15% en 2020) des référents qui sont présents depuis la création du réseau, ce qui assure la transmission des valeurs fondamentales du Réseau BITUME.

Si on croise les données concernant le temps de participation et la fréquence de participation par année, cela donne le tableau suivant :

Fréquence de participation (sur un an)	TEMPS DE PARTICIPATION				TOTAL	%
	Moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Depuis la création du réseau		
1 à 3 réunions	1	1	/	/	2	13%
4 à 6 réunions	/	2	/	/	2	13%
7 à 9 réunions	2	4	1	1	8	54%
10 à 12 réunions	/	1	1	1	3	20%
TOTAL	3	8	2	2	15	100%
%	20%	54%	13%	13%	100%	

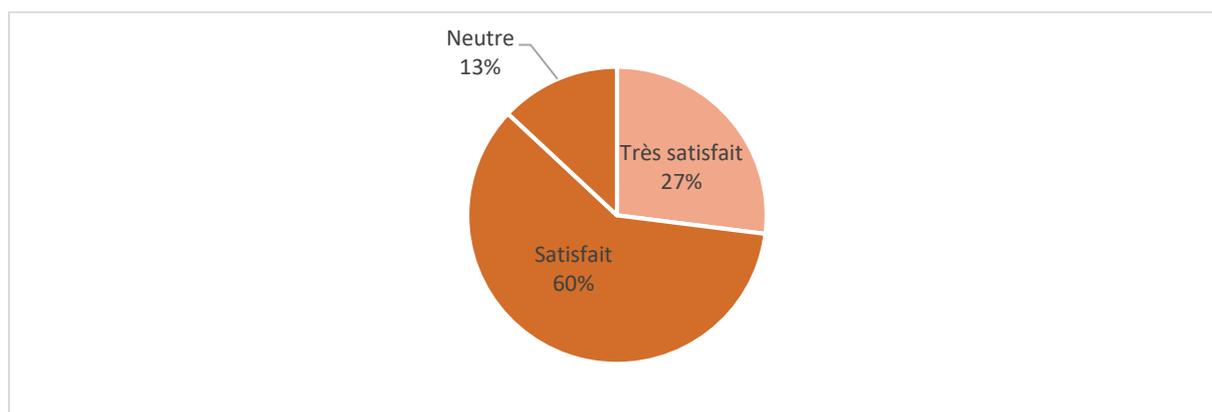
Grâce à ce tableau, nous pouvons relever que $\frac{3}{4}$ des référents Bitume (contre 60% en 2020) ont participé à plus de la moitié des réunions en 2021. De plus, comme en 2020, ce sont les 'entre 1 et 3 ans' qui participent le plus aux réunions mensuelles sur une année.

Pour chacune des catégories suivantes, il a été demandé au groupe de terrain de donner une appréciation pour évaluer leur satisfaction selon l'échelle suivante :

1 = très insatisfait - 2 = insatisfait - 3 = neutre - 4 = satisfait - 5 = très satisfait

Satisfaction générale :

Pour commencer, il a été demandé aux référents BITUME de donner une note de satisfaction générale concernant les concertations de terrain.



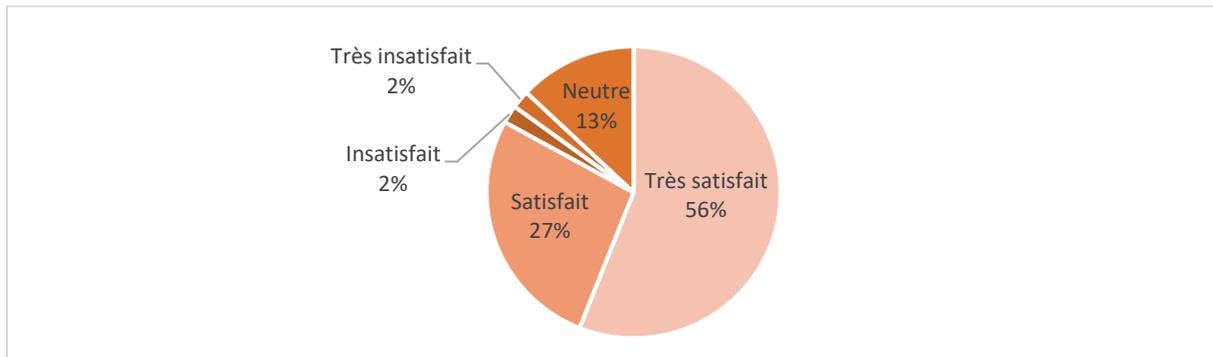
Remarque : cela n'apparaît pas dans le graphique mais pour la satisfaction générale, on relève le pourcentage de 0 pour les réponses 'insatisfait' et 'très insatisfait'.

Ces résultats sont très positifs puisque 87% (contre 90% en 2020) des référents sont, de manière générale, satisfaits voire très satisfaits des concertations de terrain organisées en 2021. Les chiffres sont donc stables comparativement à l'année précédente.

Ce qui peut être relevé dans les commentaires, c'est que malgré les conditions liées à la situation sanitaire et les réunions en visioconférence, le réseau a continué à fonctionner, les échanges ont été riches et les partenaires présents.

Organisation de la concertation de terrain :

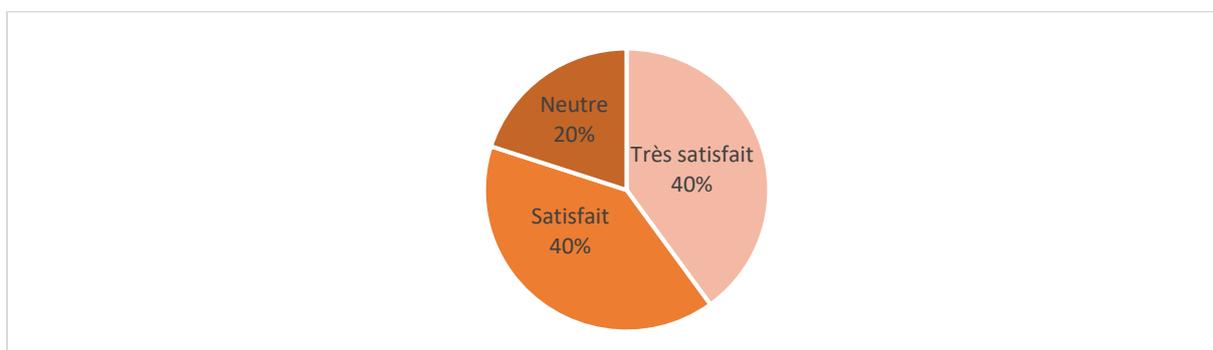
Dans cette partie, le groupe de terrain a été interrogé sur l'organisation générale des concertations, leur durée et le support informatique utilisé pour les visioconférences.



On constate que 83% du groupe de terrain (contre 89% en 2020) est satisfait voire très satisfait de la manière dont les concertations cliniques sont organisées. La personne ayant répondu très insatisfait à l'une des questions l'a justifié par le jour de la concertation (le mercredi) qui ne lui convient pas en raison de son organisation de travail. De manière générale, les commentaires sont positifs. Parfois, la durée de la concertation semble un peu longue en raison du format en visioconférence.

Contenu de la concertation de terrain :

En ce qui concerne le contenu de la concertation clinique, le groupe de terrain a donné son avis sur le déroulement général d'une réunion, le temps consacré aux inclusions, aux suivis et à la mise en place des trajets de vie ainsi que la participation/l'apport des référents BITUME dans les trajectoires discutées.



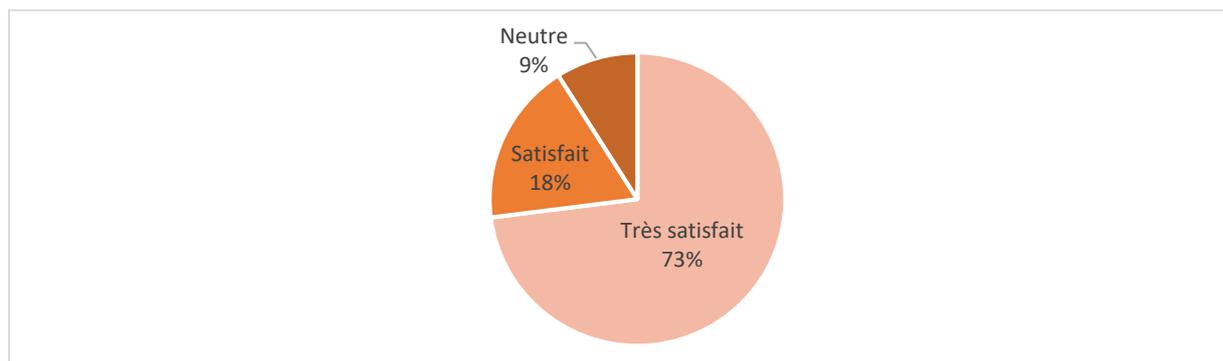
Remarque : Pour le contenu, on observe la même chose que pour la satisfaction générale à savoir qu'aucun membre du groupe de terrain n'a répondu 'insatisfait' ou 'très insatisfait'.

Ici aussi, 80% des membres du groupe de terrain (contre 87% en 2020) sont satisfaits voire très satisfaits de la manière dont sont construites les concertations de terrain ainsi que des interactions entre les partenaires pour la mise en place des trajectoires de vie.

Concernant les commentaires, beaucoup d'entre eux sont positifs comme la mise en avant de la pertinence des échanges ou de l'expérience précieuse des participants. Parmi les commentaires qui peuvent justifier les 20% de neutre, on retrouve soit de nouveaux référents qui ont encore des difficultés à se positionner ou des référents qui trouvent que le temps imparti aux suivis est un peu long même si nécessaire.

Animation de la concertation de terrain :

Dans cette 3ème partie, le groupe de terrain a été interrogé sur l'animation, le rythme et l'ambiance générale lors des concertations de terrain.



Remarque : dans cette catégorie, on a obtenu le résultat de 0% pour 'insatisfait' et 'très insatisfait'.

Les résultats sont également très parlants vu que 91% du groupe de terrain (contre 97% en 2020) sont au minimum satisfaits de la manière dont les concertations sont animées.

Comme l'année passée, la dynamique positive et la bonne ambiance favorisant un travail de qualité ont été relevées à plusieurs reprises dans les commentaires.

Attentes et actions à mettre en place :

Dans un dernier encadré, les référents BITUME ont eu l'opportunité de faire part de leurs attentes envers le réseau pour 2022. Ensuite, il leur a été demandé ce qu'il serait nécessaire, selon eux, de mettre en place pour continuer à développer le Réseau BITUME.

L'attente principale pour 2022 est la possibilité d'organiser à nouveau les *concertations mensuelles en présentiel*. Ensuite, certains nouveaux référents ont émis le souhait d'avoir une *présentation des institutions partenaires*. Enfin, il est nécessaire de continuer à *garder une attention particulière à l'inclusion des femmes* dans le réseau.

Pour ce qui est des actions à mettre en place pour continuer à développer le Réseau BITUME, *réfléchir aux nouveaux services qui pourraient rejoindre le réseau* reste une demande du groupe de terrain. De plus, la volonté de faire plus de *vignettes cliniques* a été mise en avant ainsi que de pouvoir *aborder des thèmes en lien avec la problématique des usagers du réseau*.

En 2022, le réseau continuera à travailler pour répondre aux demandes de ses membres et pour améliorer ce qui a pu être relevé en espérant que la situation sanitaire ne nous freine pas dans les objectifs mis en place.

10. Témoignages du groupe de terrain

Comme les années précédentes, il a été demandé aux membres du groupe de terrain de faire un retour sur leur ressenti concernant le Réseau BITUME, son fonctionnement, sa plus-value et ce, peu importe depuis combien de temps ils / elles participent aux concertations.

Voici les témoignages reçus :

Le Réseau BITUME est un accès vers le réseau. Il permet d'avoir une réflexion intersectorielle sur les trajectoires de soins et de vie des usagers. Les concertations permettent aux différents acteurs de se connaître et facilitent les ponts entre les institutions. Au-delà des réunions, les partenaires peuvent communiquer plus facilement et connaissent mieux le fonctionnement de chacun. Nos missions étant le soin psychiatrique hospitalier, être membre du Réseau BITUME permet d'avoir un point de vue extrahospitalier sur la prise en charge de nos patients et des conseils sur l'orientation de ces derniers lors de la préparation à la sortie."

"Bien que les concertations se soient déroulées en visioconférence, j'ai trouvé que les partenaires étaient investis. Le travail de concertation et la mobilisation du réseau sont restés actifs et bienveillants. C'est toujours une richesse d'avoir de nouvelles pistes de travail, de trajectoire de prise en charge pour notre public en errance. Merci aux partenaires et à la coordinatrice pour leur bonne communication, bienveillance et partages d'expérience."

"Grâce au Réseau BITUME, on a accès directement à certaines structures et même s'il n'y a pas de priorité pour les patients, il y a toutefois une facilitation des contacts et des entrées. Il y a un meilleur suivi lors d'une sortie ou d'un abandon. On peut donc mieux négocier avant une exclusion, mieux comprendre pourquoi cela n'a pas marché. En dehors des possibilités pour nos patients, cela nous amène aussi à découvrir des institutions que nous ne connaissions pas (cela nous évite de rester trop « dans notre coin »). De plus, les discussions cliniques sont intéressantes. Pour la question de la toxicomanie particulièrement, nous pouvons avoir un contact avec un réseau qui a une expertise à ce sujet qui peut de ce fait proposer des pistes concrètes, des nouvelles réflexions, une vision différente, une prise de recul."

"Le Réseau BITUME est une réelle plus-value dans nos pratiques de travailleurs sociaux et pour les usagers. En effet, celui-ci permet aux plus marginalisés de trouver des solutions, d'être suivis et entourés par le réseau. Il aide également les travailleurs à réfléchir à des pistes plus originales, à réfléchir sur leurs pratiques et leur cadre dans l'intérêt des usagers. Le réseau a pour bénéfice également de mieux se connaître entre partenaires via les concertations et de poursuivre cette bonne collaboration au-delà des réunions. Il évite le plus possible aux usagers et aux travailleurs sociaux de tourner en rond."

"Ce que je trouve intéressant, c'est d'avoir des nouvelles des personnes qu'on a pu inclure dans le réseau ... et parfois de bonnes nouvelles ainsi que la possibilité d'échanger et de mettre en avant les propositions du réseau en termes d'orientations. Merci pour le maintien de cette concertation même pendant le Covid."

"Le réseau permet à notre institution de réfléchir à des situations de manière plus large, d'installer un filet de sécurité autour de nos usagers qui ont un parcours d'errance. La pluridisciplinarité qu'offre le réseau est un plus non négligeable dans nos suivis avec nos membres. Lorsque nous avons l'impression d'être arrivé au bout de notre accompagnement, les concertations nous donnent la possibilité de prendre du recul et nous repartons très souvent avec de nouvelles pistes d'intervention."

"Le Réseau BITUME permet d'avoir une meilleure connaissance des pratiques professionnelles d'autres structures d'accueil de notre réseau, d'échanger des pistes, de mettre en commun et d'affiner nos réflexions afin de pouvoir orienter au mieux notre public. Le genre féminin est doucement mais sûrement un peu plus représenté dans le réseau, ce qui accentue notre intérêt pour ce type de réunions puisque notre institution est un peu plus concernée par les échanges."

"Le Réseau BITUME me permet des moments de concertation avec le réseau, ce qui ouvre à la réflexion et ça me donne la possibilité de transposer ces réflexions dans ma pratique à la maison d'accueil. De plus, je découvre parfois de nouveaux services et de nouvelles pistes, ce qui peut être très utile pour certaines prises en charge. Enfin, c'est un espace qui permet de questionner la place des femmes dans le secteur du sans-abrisme et il est important de garder cette question en tête."

"Le ressenti de notre institution par rapport à notre présence lors des concertations reste très positif. En effet, les personnes que nous accueillons ont parfois des parcours de vie semés d'embûches, chaotiques, marqués par le rejet, l'exclusion. L'intérêt pour l'utilisateur est d'être malgré tout orienté vers une porte ouverte. Les concertations permettent souvent de trouver une issue, même si elle est de courte durée parfois, pour des personnes qui ont perdu espoir. L'un des aspects que je tiens également à mettre en avant est le fait que, grâce à la collaboration de tous les acteurs, nous évitons souvent de perdre le lien avec des personnes fragilisées. L'un des points positifs en tant que travailleur social est aussi de rencontrer d'autres professionnels actifs dans le secteur. C'est l'occasion de découvrir de nouveaux services, d'autres perspectives et d'autres institutions similaires à la nôtre avec un fonctionnement différent. Ces concertations sont vraiment, en plus de l'intérêt pour les usagers, des temps d'arrêt qui nous permettent de nous remettre en question sur nos pratiques tant personnelles qu'institutionnelles. L'intérêt de participer aux concertations BITUME est également pour la maison d'accueil un moyen qui nous permet d'avoir une personne de contact dans chaque institution participante. Ces relations professionnelles tissées grâce aux réunions ont permis de dénouer des situations parfois très complexes."

"Le réseau a permis d'ouvrir des portes d'accompagnement aux personnes dont le cumul de problématiques rend l'orientation vers une prise en charge adaptée des plus difficiles. L'offre de réseau, notamment sur le plan psychiatrique, est à la fois diverse, complexe, et multiple; les discussions en réseau m'offrent la possibilité de considérer des partenaires différents de ceux vers lesquels j'ai l'habitude de me tourner. Nous travaillons avec les personnes les plus exclues de la société, et cela comprend aussi l'offre de soin qui nous semble parfois complètement saturée ou fermée à nos profils les plus vulnérables. Travailler en réseau, c'est rouvrir le champs des possibles dans les situations où on a l'impression qu'il n'y a plus aucune porte à laquelle aller frapper."

"Le Réseau BITUME a permis à notre équipe de débloquer certaines situations complexes dans lesquelles se trouvaient les personnes que nous accompagnons ou connaissons. En effet, certaines personnes suivies par notre service peuvent cumuler plusieurs problématiques et les services psycho-médicaux-sociaux sont souvent saturés par la demande de prise en charge. C'est ainsi que, grâce à BITUME et à la complémentarité des différents intervenants, il est possible de réfléchir à des solutions, des propositions d'accompagnement qui pourraient convenir à la demande de la personne. BITUME nous permet de partager autour de la table, en dehors du terrain, afin d'essayer de « rendre possible, l'impossible »."

"Le Réseau BITUME permet d'aborder certaines situations plus délicates avec d'autres intervenants, de prendre une distance professionnelle sur le quotidien et de se référer aux expériences d'autres membres du terrain, ce qui est bénéfique pour adapter notre accompagnement. On ne le dira pas assez mais se connaître davantage permet de meilleurs échanges, une confiance et une meilleure collaboration de travail. Connaître les institutions/services via des rencontres/immersions permet de mieux orienter et élargit l'offre de soins. Le Réseau BITUME me permet d'éviter de perdre du temps sur la création du réseau de soins, il m'aide à préciser mes interventions et à obtenir une information plus précise et adéquate pour l'utilisateur. Travailler en réseau pour un service ambulatoire comme le nôtre est bénéfique pour consolider les différentes prises en charge et pérenniser le sens de l'accompagnement."

11. Perspectives d'avenir

En termes de perspectives d'avenir, le fait de développer et pérenniser le Réseau BITUME reste central pour les années futures. Même si, à nouveau en 2021, les différentes actions ont été perturbées par la situation sanitaire, il est toujours prévu de continuer à faire connaître le réseau en effectuant des présentations dans différentes institutions et en organisant des événements permettant de toucher un public plus large.

La connaissance mutuelle des différents partenaires et le renforcement du lien qui les unit est une force pour le réseau. Il sera donc utile, dès que possible, de consolider cela par la reprise des réunions en présentiel, la visite et/ou la présentation des différentes structures du réseau et la remise en place des immersions inter-institutionnelles.

Certains projets ont pu être finalisés comme le document "critères et procédure d'adhésion au Réseau BITUME", d'autres sont quasiment aboutis comme le folder. Mais nous continuerons entre autre à développer la base de données informatique pour qu'elle soit effective le plus rapidement possible.

Notons également que nous continuons à garder une attention particulière à l'inclusion de femmes au sein du réseau. Une réflexion constante a lieu sur comment les aider au mieux.

Pour terminer, s'entourer de nouveaux partenaires, ciblés en fonction des besoins du réseau, reste un objectif. Il est notamment prévu de poursuivre la recherche de nouveaux membres du secteur hospitalier.

Conclusion

Le Réseau BITUME, transposition du modèle WaB, est un projet à caractère innovant dans le paysage des offres du secteur sans-abri en région bruxelloise. Il est l'application prometteuse d'un modèle d'optimisation du travail en réseau.

Mis en place en 2015, son évolution montre déjà des résultats encourageants en terme d'efficacité, les ressentis exprimés, tout comme dans les rapports d'activités précédents, par le groupe de terrain en sont un bon témoin.

Les objectifs d'augmentation de la qualité de la prise en charge et de proposition de solutions 'sur-mesure' ainsi que le renforcement de la continuité dans l'accompagnement des personnes dans leur trajectoire de vie sont en bonne voie.

Malgré les perturbations engendrées par la crise liée au Covid19, les différentes entités composant le Réseau BITUME à savoir le comité de direction, le groupe de terrain et la coordination ont allié leur force pour maintenir le réseau. Diverses actions ont également été réfléchies et mises en place pour continuer à le faire évoluer notamment par la création d'un nouveau logo, le développement toujours en cours du folder et d'une base de données informatique.

L'outil principal qu'est la concertation de terrain semble être efficace, même si elle a dû se réinventer au travers des visioconférences, les vignettes cliniques présentées dans ce rapport vont dans ce sens.

Les données statistiques analysées permettent de mettre en avant le profil des usagers inclus en 2021 ainsi que les motifs d'inclusion.

On peut en retenir que les personnes prises en charge par le réseau sont des hommes de 40 à 49 ans (45%), souvent de nationalité belge et célibataires. La moitié des usagers n'a pas de document d'identité au moment de l'inclusion et dans 46% des cas, ils ont une adresse de référence. Les ressources financières les plus représentées sont les indemnités de mutuelle (50%). Beaucoup d'usagers gèrent eux-mêmes leur revenu et ne sont pas en médiation de dettes. Au niveau de l'assurabilité de la mutuelle, dans 82% des situations, elle est en ordre. Nous pouvons encore relever que la plupart des personnes ayant été intégrées dans le réseau en 2021 ont un problème de dépendance avec comme produit principal l'alcool suivi de la cocaïne. Un traitement est mis en place dans $\frac{3}{4}$ des situations et un tiers des usagers a un suivi psychologique en cours. Au niveau judiciaire, un peu plus de la moitié des bénéficiaires inclus a déjà fait l'objet d'une condamnation et dans 82% des cas, une peine de prison a été prononcée. De plus, $\frac{1}{4}$ des usagers s'est vu désigner un assistant de justice. Il est aussi pertinent de relever que les motifs d'inclusion sont restés stables comparativement à 2020. En effet, nous retrouvons l'accompagnement de la trajectoire de l'utilisateur comme premier motif d'inclusion suivi de l'urgence de la prise en charge.

Il est intéressant de pointer l'analyse de nouvelles catégories en 2021. Il s'agit de l'administration de biens, la médiation de dettes, le suivi psychologique et le fait d'avoir un assistant de justice désigné. Relevons encore l'observation de similitudes entre les chiffres obtenus cette année et ceux de 2019 comme pour les rubriques statut civil, enfant, type de produits consommés.

Notons également que, pour la 2^{ème} année consécutive, un questionnaire de satisfaction concernant les concertations mensuelles a été soumis aux référents BITUME. On peut en retenir que, comme en 2020 le groupe de terrain semble réellement satisfait de la manière dont les réunions se déroulent. De plus, des pistes de travail ont à nouveau pu être mises en avant comme par exemple la volonté de réaliser plus de vignettes cliniques et de pouvoir aborder des thèmes particuliers lors de concertations.

Rappelons qu'il est essentiel de maintenir un lien fort et unique entre les membres partenaires du Réseau BITUME, une réflexion est constamment présente à ce sujet. Ils sont les acteurs principaux du réseau et sans eux, rien ne pourrait être réalisé.

Pour terminer, soulignons encore que chaque personne impliquée d'une manière ou d'une autre dans le réseau agit toujours dans l'intérêt premier des usagers.

Annexes

Annexe 1 : Document de présentation

Réseau BITUME : Présentation

Réseau **Bruxellois** d'Intervention de Terrain pour
Usagers Marginalisés ou Exclus



Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à contacter :

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55
reseaubitumbxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

1. Présentation générale :

Le Réseau BITUME, **Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus**, existe **depuis 2015** et établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise **dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge** pour personnes sans-abri⁵. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

La trajectoire d'accompagnement se construit **autour de l'utilisateur et de sa demande et entre les différents services d'aide** représentés par les partenaires du projet. Les différents membres constituent ainsi un réseau de concertation, d'action, d'analyse de problématiques et d'intervention transversale **de terrain**.

La trajectoire d'accompagnement est **co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur**. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'**acteur principal** au sein de ce processus, **néanmoins il est absent physiquement de ces concertations**. Dans un **cadre déontologique stricte** – et notamment sous le couvert du **secret professionnel partagé** – le réseau cherche à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ce dispositif, issu d'une transposition du Réseau WaB⁶, constitue une **approche innovante** dans le paysage des outils et services d'aide aux publics victimes d'exclusions sociales aiguës. En effet, le Réseau Bitume fonctionne de façon intégrée, le réseau étant préexistant. Les bénéficiaires y sont inclus au fur et à mesure, ce qui permet (dans un fonctionnement optimal) de travailler de manière pragmatique un grand nombre de situations sur une même réunion. Cette approche se différencie donc des modèles « classiques » de concertation réseau (qui se construisent principalement autour de situations individuelles sur lesquelles viennent ensuite se greffer différents intervenants) et de type « Intervision » (qui traitent parallèlement plusieurs situations différentes, mais uniquement de manière théorique).

Les **objectifs** concrets peuvent être de plusieurs natures mais ont pour dénominateur commun **l'amélioration de la qualité de vie** de l'intéressé. Il peut s'agir, par exemple, d'une entrée en logement, d'une admission en maison d'accueil, de « se poser quelques temps » dans une structure de première ligne, ou simplement de l'établissement d'un lien de confiance avec la personne en rue. Dans une logique de « bas seuil », le principe est avant tout **d'endiguer l'errance de la personne**. Attention, Bitume a pour objet de construire et/ou d'optimiser le réseau d'intervenants et non de constituer un passe-droit pour les bénéficiaires.

⁵ Pour plus d'informations sur la notion de sans-abri : cf. Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri du 14 juin 2018, Chapitre 1^{er}, Article 2, 1^o
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2018061424

⁶ L'objet du Réseau WaB est de donner lieu à une concertation qui travaille à l'élaboration d'un réseau de soins pour des personnes présentant une problématique relative aux assuétudes en Wallonie et à Bruxelles. Celui-ci constitue une approche nouvelle qui vise à faciliter et à optimiser la prise en charge des bénéficiaires, dans le but de promouvoir les soins et d'assurer leurs continuités. L'accent est mis sur les usagers qui se perdent dans les différentes institutions d'aide, qui formulent des demandes d'aides multiples ou qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Particularités :

- Optimisation du travail en réseau ;
- Approche globale (psycho-médico-sociale) des bénéficiaires ;
- Continuité de suivi ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge ;
- Temporalité articulée entre l'urgence/la première ligne et le long terme en fonction des différents partenaires ;
- Anticipation des risques de « rechute » ;
- Réactivité/souplesse dans la prise en charge ;
- Logique de prise en charge « sur-mesure »/au « cas par cas » ;
- Principe de « bas seuil » d'accès ;
- Réciprocité de prise en charge – Filet de sécurité constitué par l'institution « envoyeuse » (qui oriente) ;
- Adapter/ dépasser les « blocages » institutionnels ;
- Renforcement de la connaissance du secteur ;
- Limitation des orientations inadéquates ;
- Prévention du shopping institutionnel et de l'épuisement des services ;
- Mise en place de trajectoires d'orientation inédites et originales et recherche de l'autonomisation des personnes ;
- Identification des facteurs d'échec et de chronicisation des problématiques ;
- Complémentarité avec les autres réseaux (dont « WaB ») et projets existants...

2. Public cible :

Le dispositif de concertation Bitume s'adresse à **toute personne adulte** (hommes ou femmes) **sans-abri et fréquentant le secteur sans-abri bruxellois**.

Cet outil cible **particulièrement les personnes avec lesquelles le travail d'accompagnement est le plus « complexe » du fait d'une série de problématiques persistantes et souvent cumulées** (principe de bas seuil) **qui ne répondent pas, ou plus, aux critères classiques du secteur**.

Le **bénéficiaire** s'inscrit donc dans le projet sur base **volontaire**. La demande peut se présenter de manière explicite, ambivalente et/ou implicite.

La question de **la motivation** potentielle **au changement du bénéficiaire est donc importante, mais n'est pas une condition sine qua non** pour que celui-ci soit intégré au projet.

La personne peut présenter un cumul de problématiques (en plus de son statut de sans-abri) telles que : assuétudes, troubles psychiatriques, etc.

Les usagers du réseau sont inclus sur base de la signature d'un consentement informé, mais ceux-ci peuvent s'y soustraire à tout moment.

3. Membres du Réseau BITUME :

Membres fondateurs :

- *Transit*, centre de crise et d'hébergement / travail de rue pour usagers de drogues ;
- *Source : la 'Rive' et la 'Rencontre'*, maison d'accueil et service d'accueil de jour ;
- *Samusocial et MediHalte*, urgences sociales et centre d'hébergement médicalisé.

Autres membres :

- *Les Petits Riens* (maison d'accueil) et *Syner'Santé* (service ambulatoire des Petits Riens) ;
- *Foyer Georges Motte*, maison d'accueil ;
- *Saint-Pierre : Urgences/Unité 511/Unité 406*, centre hospitalier ;
- *Home Baudouin*, maison d'accueil ;
- *Porte ouverte*, maison d'accueil ;
- *Educateurs de rue de Saint-Gilles*, travail de rue ;
- *Infirmiers de rue*, travail de rue ;
- *Home du Pré*, maison d'accueil ;
- *Escale*, maison d'accueil ;
- *Accueil Montfort*, maison d'accueil ;
- *Clinique Sans Souci*, hôpital psychiatrique.

Dans un premier temps, il est proposé que les référents/participants des associations membres ne dépassent pas le nombre de 3. Il est évident que la présence simultanée de ces 3 référents n'est pas nécessaire. L'idée est de garantir une participation la plus régulière possible d'au moins une personne, sans affecter les besoins de l'institution et la mise en œuvre de ses missions originelles.

Dans un second temps, les référents sont les relais en interne au sein de leur institution en ce qui concerne le suivi des usagers (et ce, uniquement dans un cadre de secret professionnel partagé).

Il a été convenu de constituer une **fiche signalétique, appelée cadastre, pour chaque institution membre** afin de permettre la connaissance du réseau par chacun de ses membres. Celle-ci sera réalisée dans les plus brefs délais.

La plus-value de ce réseau réside dans le fait qu'il sera uniquement constitué de travailleurs de terrain.

Comité de direction :

Le Comité de Direction est composé des directeurs des 3 institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir :

- Muriel Goessens, Directrice Générale - Transit
- Fabienne de Leval, Directrice Opérationnelle – Samusocial
- Murat Karacaoglu, Directeur - Source

Font également partie du Comité de Direction, au titre de suppléants de leur direction respective et/ou d'invités permanents :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial

Le rôle de ce Comité est de veiller à la bonne gouvernance globale du projet, tant dans ses aspects éthiques que pratiques et de penser son développement futur. Il se réunit trois fois par an.

Coordination :

Faute de subsides, la fonction de coordination a été assurée pendant plusieurs années par un représentant de chaque membre fondateur à savoir :

- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial
- Yaël Abdissi, anciennement Coordinateur social – Source 'la Rive'

Cependant, en 2019, un subside a été alloué à l'Asbl Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité), ce qui a permis l'engagement à mi-temps d'une coordinatrice, Emmanuelle Manderlier.

Son rôle est de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau Bitume.

4. Fréquence et lieux:

Les réunions du groupe de terrain ont lieu une fois par mois mais le réseau est actif en tout temps.

Les réunions se déroulent successivement dans les locaux de chacune des associations membres, sur base d'un accord de principe préalable.

Il est demandé aux institutions accueillantes de faire la présentation et si possible, la visite de leur service lors de la venue du groupe de terrain.

5. Cadre théorique :

Le cadre théorique du présent projet se base, par principe de transposition, sur celui du Réseau WaB⁷ :

- L'approche en système intégré de George De Leon (identifiant dix étapes se rapportant au processus de changement chez un individu)
- Le modèle de Prochaska et Di Clémente (identifiant les étapes d'un processus de changement relatifs à l'état motivationnel)

6. Outils :

Les outils sont également transposés du modèle WaB. Les concepts suivants en sont par exemple issus : "*inclusion*", "*consentement*", "*charte éthique de partenariat*", "*règlement d'ordre intérieur*", ...

La proposition d'inclusion de nouveaux bénéficiaires au sein du réseau se fait via un document spécifique appelé fiche d'inclusion. Pour que cette inclusion puisse avoir lieu, l'utilisateur doit signer un consentement informé garantissant la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau.

Les dossiers des bénéficiaires seront consignés sous format électronique.

⁷ www.reseauwab.be

7. Charte, déontologie :

Le bénéficiaire du Réseau BITUME doit adhérer et signer un document garantissant la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau.

La direction de chaque association membre est tenue de désigner des travailleurs de son institution, via le mandat de participation, pour représenter celle-ci aux concertations du Réseau BITUME.

Chaque représentant d'institution partenaire est tenu de signer la charte éthique de partenariat concernant notamment le secret professionnel partagé entre les institutions partenaires du réseau.

Chaque nouvelle institution membre doit prendre connaissance et respecter le règlement d'ordre intérieur du Réseau BITUME.

8. Plan d'action :

L'idée est de continuer à développer et faire connaître le Réseau BITUME en poursuivant les rencontres avec de potentiels futurs partenaires.

Il est également primordial de garder une bonne dynamique entre l'ensemble des membres du groupe de terrain et ce, dans l'intérêt premier des usagers qui font partie du Réseau BITUME.

9. Evaluation :

En vue d'assurer une évaluation du travail effectué et de garantir une traçabilité des données, le Réseau BITUME possède un outil de centralisation des données qualitatives et quantitatives (sous format Excel) extraites à partir des fiches d'inclusion. De cette base de données pourront ensuite être extraites les statistiques relatives au public cible ainsi qu'aux résultats du travail de réseau.

Nous serons attentifs à garantir l'anonymat des données si celles-ci doivent être diffusées.

Annexe 2 : Consentement informé



Réseau BITUME : CONSENTEMENT INFORME

Le Réseau BITUME, **Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus**, est un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri. Il s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) "complexe(s)" et/ou "chronique(s)".

La concertation de terrain a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différents services bruxellois actifs dans le domaine du sans-abrisme.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajectoires de vie, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles le bénéficiaire est inclus dans le Réseau BITUME.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires et la coordinatrice se réservent le droit de rappeler l'utilisateur pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'utilisateur sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

Madame Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME, a pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau BITUME. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée à la coordinatrice.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME

0499/90.62.55

reseaubitumbxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

*Ce document est inspiré du consentement informé du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes

La présente convention est établie entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation (liste reprise ci-après). Il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que sa demande soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau BITUME.
- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau BITUME.
- Dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, l'utilisateur donne son accord pour qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice du Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau BITUME :

<p>Transit, centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues (Bruxelles) - 02/215.89.90</p> <p>Transit Rue, éducateurs de rue de l'Asbl Transit (Bruxelles) - 0488/02.62.80</p> <p>Source asbl "La Rive", maison d'accueil (Bruxelles) - 02/512.72.04</p> <p>Source asbl "la Rencontre", service d'accueil de jour (Bruxelles) - 02/514.33.32</p> <p>Samusocial, urgences sociales (Bruxelles) - 0800/99.340</p> <p>MediHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken) - 02/478.82.50 ou 02/478.07.78</p> <p>Saint-Pierre : Urgences / Unité 511 / Unité 406, centre hospitalier (Bruxelles) - 02/535.34.37</p> <p>Maison d'accueil Escale (Saint-Gilles) - 02/537.47.97</p> <p>Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette) - 02/424.17.53</p>	<p>Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles) - 02/541.13.96</p> <p>Syner'Santé, service ambulatoire en santé mentale - Asbl CASAF - Petits Riens (Ixelles) - 0493/26.04.66</p> <p>Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles) - 02/217.61.36</p> <p>Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles) - 02/512.64.95</p> <p>Porte ouverte asbl – Open deur vzw, maison d'accueil (Bruxelles) - 02/513.01.08</p> <p>Educateurs de rue de la commune de Saint-Gilles, travail de rue - 02/539.23.91</p> <p>Infirmiers de Rue, travail de rue (Anderlecht) - 02/265.33.00</p> <p>Home Victor du Pré, maison d'accueil (Bruxelles) - 02/512.42.37</p> <p>Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette) - 02/478.04.33</p>
---	--

Cette liste est susceptible d'être modifiée. Le document actualisé peut être demandé à la coordinatrice.

ATTENTION : L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordination afin de signer la demande d'"annulation du consentement informé".

Annulation du consentement informé relatif à la concertation (Réseau BITUME)

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

- l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau BITUME ;
- l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice du Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Annexe 3 : Fiche d'inclusion



FICHE INCLUSION USAGER BITUME

N° de dossier :



Ce document est inspiré de la fiche d'inclusion du Réseau WaB

Institution incluant l'utilisateur :

N° de tél :

Nom du référent :

Consentement signé par l'utilisateur : OUI - NON

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux existants : OUI - NON

Si oui, lesquels :

I) Profil administratif

1. Général

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

N° de tél :

Nationalité :

Registre National :

Etat civil : Célibataire – Marié – Cohabitant – Divorcé – Veuf

Enfant(s) : OUI / NON Combien :

Placé(s) : OUI / NON

Dossier SAJ/SPJ : OUI / NON

Personne(s) à charge : Enfant(s) - Parent(s) - Conjoint

2. Document d'identité

Carte d'identité : OUI - NON

Type de document (belge, séjour type E, ...) :

Si non, **déclaration de perte?** : OUI - NON → Si oui, date de validité :

3. Domicile

Domicile officiel :

Préciser si nécessaire (adresse de référence, institution, ...) :

Radié : OUI / NON

Si oui, depuis quand?

Lieu de vie (au moment de l'inclusion) :

4. Ressources financières

Type(s) de revenu(s) : CPAS – Mutuelle – Chômage – Emploi – Vierge Noire – Aucun – Autre

Spécifier :

Montant :

Administration de biens et/ou personne : OUI / NON

Si oui, nom et tél :

Médiation de dettes : OUI / NON

5. Mutuelle

Organisme assureur :

Statut :

Assurabilité en ordre : OUI / NON

Carte médicale/AMU : OUI / NON

Si oui, préciser le cpas compétent :

IV) Parcours scolaire et professionnel

V) Parcours logement et institutionnel

Historique :

Causes de rupture principales :

VI) Parcours de consommation

Consommation passée?

Consommation actuelle?

Commentaires :

VII) Situation médicale actuelle

Médecin traitant: OUI - NON

Si oui, lequel? (Nom + Tel)

Traitement: OUI - NON

Si oui, lequel?

Problèmes physiques : OUI - NON

Si oui, lesquels?

Commentaires :

VIII) Situation psychologique actuelle

Description :

Suivi en cours : OUI - NON

Si oui, lequel?

Commentaires :

IX) Profil judiciaire :

Condamnation(s): OUI - NON

Peine(s) de prison : OUI – NON

Durée totale :

Conditionnelle : OUI - NON

Conditions :

Durée:

Probation : OUI – NON

Durée :

Sursis : OUI – NON

Durée :

Travaux d'Intérêt Général : OUI - NON

Durée :

Surveillance électronique : OUI – NON

Durée :

AS de justice : OUI – NON

Si oui, nom et tél :

Commentaires :

X) Motifs d'inclusion

- Manque de ressource(s) au niveau des services directement concernés
- Sur liste rouge au niveau des services concernés
- Souhait pour l'utilisateur de changer d'institution
- Epuisement des ressources des services concernés (professionnels dans l'impasse)
- 1. Accompagnement de la trajectoire de vie de l'utilisateur
 - Urgence de la prise en charge
 - Autres : à préciser

XI) Projet de la personne/trajectoire de vie demandée par l'utilisateur

XII) Identification des partenaires envisagés dans la trajectoire

- Transit (centre de crise et d'hébergement pour usagers de drogues, Bruxelles)
- Transit Rue (éducateurs de rue de l'Asbl Transit, Bruxelles)
- Samusocial (urgences sociales, Bruxelles)
- MediHalte (centre d'hébergement médicalisé du Samusocial, Laeken)
- Source "La Rive" (maison d'accueil, Bruxelles)
- Source "La Rencontre" (service d'accueil de jour, Bruxelles)
- Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)
- Les Petits Riens (maison d'accueil, Ixelles)
- Syner'Santé (service ambulatoire des Petits Riens, Ixelles)
- Saint-Pierre – Urgences (centre hospitalier, Bruxelles)
- Saint-Pierre – Unité 511 (centre hospitalier, Bruxelles)
- Saint-Pierre – Unité 406 (centre hospitalier, Bruxelles)
- Home Baudouin (maison d'accueil, Bruxelles)
- Porte ouverte (maison d'accueil, Bruxelles)
- Educateurs de rue de Saint-Gilles (travail de rue, Saint-Gilles)
- Infirmiers de rue (travail de rue, Anderlecht)
- Home du Pré (maison d'accueil, Bruxelles)
- Escale (maison d'accueil, Saint-Gilles)
- Accueil Montfort (maison d'accueil, Jette)
- Sans Souci (hôpital psychiatrique, Jette)

Annexe 4 : Mandat de participation



Réseau BITUME : Mandat de participation au groupe de terrain

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus

Je soussigné(e),
par ma fonction de,
au sein de (*nom de l'institution*),
membre du Réseau BITUME depuis

Déclare avoir pris connaissance du projet sous-tendant le Réseau BITUME ainsi que de sa charte éthique de partenariat et de son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Et mandate :

-
-
-
-

Afin qu'il(s)/elle(s) représente(nt) (nom du service/de l'institution)
au sein du groupe de terrain du Réseau BITUME et participe(nt) aux concertations de terrain
mensuelles, comme stipulé dans le R.O.I.

Fait à le

Signature :

Chaque institution du Réseau BITUME remettra un exemplaire de ce mandat signé à Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME – 0499/90.62.55 – reseaubitumebxl@gmail.com
Siège social : Transit Asbl – rue Stephenson 96 – 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS

Annexe 5 : Charte éthique de partenariat



Réseau BITUME : Charte éthique de partenariat

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie les différents partenaires du Réseau BITUME, qu'ils soient fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau BITUME sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau : l'Asbl Transit (dont Transit Rue), l'Asbl Source (la 'Rive' et la 'Rencontre') et l'Asbl Samusocial (urgences sociales et MediHalte).

Actuellement, les membres du Réseau sont les membres fondateurs ainsi que le Foyer Georges Motte, les Petits Riens (maison d'accueil et Syner'Santé), Saint-Pierre (les urgences, l'unité 511 et l'unité 406), le Home Baudouin, Porte ouverte, les Educateurs de rue de Saint-Gilles, Infirmiers de rue, le Home du Pré, l'Escale, l'Accueil Montfort et la Clinique Sans Souci.

Le Réseau BITUME établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri. Ce Réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

L'accent est mis sur les usagers qui formulent des demandes d'aides multiples dans les différentes institutions et qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Le Réseau BITUME est une transposition du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes.

Les membres du Réseau BITUME adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).⁸

⁸ www.reseauwab.be

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation BITUME en leur qualité de « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation BITUME aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Le bénéficiaire a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt du bénéficiaire et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes, y compris le nom si nécessaire, seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord du bénéficiaire.

Principe 3 : La responsabilité des partenaires

Le Réseau BITUME confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, ces derniers reçoivent notamment un listing papier à chaque concertation clinique reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau BITUME et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions pour le Réseau BITUME. Ils doivent concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018).

Principe 4 : La collaboration au sein du Réseau BITUME

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les décisions des signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions.

Chacun peut s'écarter du trajet de prise en charge quand l'intérêt du bénéficiaire le justifie.

Service/Institution :

Adresse :

Représenté(e) par (Nom et prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette convention s'accompagne d'un **règlement d'ordre intérieur** (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun dans le réseau. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

Madame Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME, a pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra à Emmanuelle MANDERLIER un exemplaire signé de cette charte. Il s'agit d'une condition préalable à toute présence en concertation clinique.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55

reseaubitumbxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

**Ce document est inspiré de la charte éthique de partenariat du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes*

Annexe 6 : Règlement d'Ordre Intérieur



Réseau BITUME : Règlement d'ordre intérieur

Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique et de partenariat du Réseau BITUME.

Ce règlement peut être modifié par consensus des membres. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 : Membres

Les membres sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les personnes sans-abri.

Art. 2 : Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau BITUME, ainsi que de mettre à disposition de leur service/institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 : Concertation de terrain

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe. Un procès-verbal est rédigé au terme de chaque réunion.

Les membres s'engagent à participer à chaque concertation. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service et remplissant des fonctions similaires.

Si les services membres sont absents lors de la concertation de terrain, ils s'engagent à communiquer les informations relatives au bon fonctionnement du suivi de la personne, afin de ne pas entraver la continuité du suivi de la personne.

Art. 4 : Le comité de direction

Le comité de direction du Réseau BITUME est composé des directions de l'Asbl Transit, de l'Asbl Source et de l'Asbl Samusocial. Ils se réunissent trois fois par an.

Art. 5 : Intégrer le Réseau BITUME

Les candidatures doivent être adressées à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME via l'adresse mail reseaubitumebxl@gmail.com.

L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau BITUME. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature. Une procédure d'adhésion au Réseau BITUME a été clairement définie et sera communiquée à toute institution intéressée par une intégration dans le réseau.

Art. 6 : Se retirer du Réseau BITUME

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau BITUME, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME à l'adresse suivante : Asbl Transit, rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55
reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

**Ce document est inspiré du règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes*

**Annexe 7 : Document "Participation à une concertation
d'un autre travailleur d'une institution membre autre que
celui/ceux désigné(s) par le mandat de participation"**



Réseau BITUME :

Participation à une concertation d'un autre travailleur d'une institution membre que celui/ceux désigné(s) par le mandat de participation

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau BITUME du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

et m'engage formellement à **respecter la charte éthique de partenariat ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Réseau BITUME** annexés à ce document.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau BITUME remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55

reseaubitumebxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

**Annexe 8 : Document "Participation à une concertation
d'une personne extérieure aux institutions membres"**



Réseau BITUME :

Participation à une concertation d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation de terrain aux différents partenaires du Réseau BITUME.

Les partenaires fondateurs du Réseau BITUME sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le réseau : Transit Asbl, Source Asbl et Samusocial Asbl.

Pour rappel, le Réseau BITUME établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans-abri. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) "complexe(s)" et/ou "chronique(s)".

L'accent est mis sur les usagers qui se perdent dans les différentes institutions d'aide, qui formulent des demandes d'aides multiples ou qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Le Réseau BITUME est une transposition du Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles) actif en matière d'assuétudes. Les membres du Réseau BITUME adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation BITUME en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation BITUME aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau BITUME

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation de terrain est priée de ne pas participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau BITUME du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à.....

Le.....

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau BITUME remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Emmanuelle MANDERLIER, coordinatrice du Réseau BITUME.

Emmanuelle MANDERLIER
Coordinatrice du Réseau BITUME
0499/90.62.55

reseaubitumbxl@gmail.com

Siège social : Transit Asbl - rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Prévention Sécurité (BPS)

**Annexe 9 : Questionnaire de satisfaction sur le
fonctionnement et l'animation des concertations
cliniques**



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION 2021 :

Fonctionnement et animation des concertations de terrain en présentiel et en visioconférence

Le Réseau BITUME étant soucieux de continuer à s'adapter, je vous demande de bien vouloir compléter ce questionnaire de satisfaction. Celui-ci est destiné aux référents BITUME des institutions partenaires du réseau.

Cette année 2021 a encore été fortement perturbée par la situation sanitaire et cela a également eu des conséquences sur l'organisation des concertations de terrain. En effet, une seule réunion a pu être organisée en présentiel, les autres ayant dû se faire en visioconférence. Ce questionnaire ne fait pas toujours la distinction entre les 2 modes de fonctionnement mais n'hésitez pas à apporter des précisions à vos réponses dans les commentaires.

Date :

Depuis combien de temps participez-vous aux concertations de terrain du Réseau BITUME ?

- Moins d'1 an
- Entre 1 et 3 ans
- Entre 3 et 5 ans
- Depuis la création du Réseau BITUME

Quelle a été la fréquence de votre participation aux concertations de terrain du Réseau BITUME en 2021?

- De 1 à 3 réunions
- De 4 à 6 réunions
- De 7 à 9 réunions
- De 10 à 12 réunions

Pour chaque point, pouvez-vous donner votre degré de satisfaction et expliquer votre réponse :

1 = très insatisfait - 2 = insatisfait - 3 = neutre - 4 = satisfait - 5 = très satisfait

De manière générale, êtes-vous satisfait des concertations de terrain 2021 ?

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

Organisation des concertations de terrain

L'organisation générale des concertations (dates fixées pour l'année, mail pour les présences, PV, ...)

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

La durée des concertations de terrain

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

Support informatique utilisé pour les visioconférences (Zoom)

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

1 = très insatisfait - 2 = insatisfait - 3 = neutre - 4 = satisfait - 5 = très satisfait

Contenu des concertations de terrain

Le déroulement des concertations (échange sur les pratiques de terrain de chaque institution, inclusions, suivis, divers)

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

Le temps imparti aux différentes parties (échange sur les pratiques de terrain de chaque institution, inclusions, suivis, divers)

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

La participation et l'apport des référents BITUME dans la mise en place des trajectoires de vie

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

Animation des concertations de terrain

L'animation des concertations de terrain

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

Le rythme des concertations de terrain

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

L'ambiance générale des concertations de terrain

1 2 3 4 5

Expliquez votre réponse :

Avez-vous des attentes particulières envers le Réseau BITUME pour 2022 ?

Selon vous, que serait-il nécessaire de mettre en place en 2022 pour continuer à développer le Réseau BITUME ?

Avez-vous des remarques, commentaires ou autres suggestions ?

Annexe 10 : Accord de collaboration



Accord de collaboration entre les partenaires du Réseau BITUME constituant le Comité de Direction



Entre les trois institutions membres fondatrices suivantes :

Transit Asbl, ayant son siège social sis rue Stephenson 96 à 1000 Bruxelles, représentée par Madame Muriel Goessens, en qualité de Directrice Générale ;

Source Asbl, ayant son siège social sis rue de la Senne 78 à 1000 Bruxelles, représenté par Monsieur Murat Karacaoglu, en qualité de Directeur ;

Samusocial Asbl, ayant son siège social sis Boulevard Poincaré 68/70, 1070 Anderlecht, représentée par Madame Fabienne de Leval, en qualité de Directrice Opérationnelle ;

Il est convenu et arrêté ceci :

Présentation générale

Le **Réseau BITUME**, Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginés ou Exclus, existe depuis 2015 et établit un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise **dans l'objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge** pour personnes sans-abri. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

Dans une logique de « bas seuil », le principe est avant tout **d'endiguer l'errance de la personne**.

La trajectoire d'accompagnement se construit **autour de l'utilisateur et de sa demande et entre les différents services d'aide** représentés par les partenaires du projet. Les différents membres constituent ainsi un réseau de concertation, d'action, d'analyse de problématiques et d'intervention transversale **de terrain**.

La trajectoire d'accompagnement est **co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur**. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'**acteur principal** au sein de ce processus, **néanmoins il sera absent physiquement de ces concertations**. Dans un **cadre déontologique stricte** - et notamment sous le couvert du **secret professionnel partagé** - le réseau cherchera à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ce dispositif, issu d'une transposition du modèle WAB¹, constitue une **approche innovante** dans le paysage des outils et des services d'aide aux publics victimes d'exclusions sociales aiguës. En effet, le Réseau BITUME fonctionne de façon intégrée, le réseau étant préexistant. Les bénéficiaires y sont inclus au fur et à mesure, ce qui permet (dans un fonctionnement optimal) de travailler de manière pragmatique un grand nombre de situations sur une même réunion. Cette approche se différencie donc des modèles « classiques » de concertation réseau (qui se construisent principalement autour de situations individuelles sur lesquelles viennent ensuite se greffer différents intervenants) et de type « Intervision » (qui traitent parallèlement plusieurs situations différentes, mais uniquement de manière théorique).

¹ L'objet du Réseau WaB est de donner lieu à une concertation qui travaille à l'élaboration d'un réseau de soins pour des personnes présentant une problématique relative aux assuétudes en Wallonie et à Bruxelles. Celui-ci constitue une approche nouvelle qui vise à faciliter et à optimiser la prise en charge des bénéficiaires, dans le but de promouvoir les soins et d'assurer leurs continuités. L'accent est mis sur les usagers qui se perdent dans les différentes institutions d'aide, qui formulent des demandes d'aides multiples ou qui ne trouvent pas/plus une réponse satisfaisante à leurs besoins.

Particularités :

- Optimisation du travail en réseau ;
- Approche globale (psycho-médico-sociale) des bénéficiaires ;
- Continuité de suivi ;
- Amélioration de la qualité de prise en charge ;
- Temporalité articulée entre l'urgence/la première ligne et le long terme en fonction des différents partenaires ;
- Anticipation des risques de « rechute » ;
- Réactivité/souplesse dans la prise en charge ;
- Logique de prise en charge « sur-mesure »/au « cas par cas » ;
- Principe de « bas seuil » d'accès ;
- Limitation des orientations inadéquates ;
- Prévention du shopping institutionnel et de l'épuisement des réseaux ;
- Mise en place de trajectoires d'orientation inédites et originales et recherche de l'autonomisation des personnes ;
- Identification des facteurs d'échec et de chronicisation des problématiques ;
- Complémentarité avec les autres réseaux (dont « WaB ») et projets existants.

Public cible

Le dispositif de concertation du Réseau BITUME s'adresse à **toute personne adulte** (hommes ou femmes) **sans-abri et fréquentant le secteur sans-abri bruxellois**. Cet outil cible **particulièrement les personnes avec lesquelles le travail d'accompagnement est le plus « complexe » du fait d'une série de problématiques persistantes et souvent cumulées** (principe de bas seuil) **qui ne répondent pas, ou plus, aux critères classiques du secteur**.

Le **bénéficiaire** s'inscrit donc dans le projet sur base **volontaire**. La demande peut se présenter de manière explicite, ambivalente et/ou implicite. La question de la **motivation** potentielle **au changement du bénéficiaire est donc importante, mais n'est pas une condition sine qua non** pour que celui-ci soit intégré au projet. **La personne peut présenter un cumul de problématiques** (en plus de son statut de sans-abri) telles que : assuétudes, troubles psychiatriques, etc. Les usagers du réseau sont inclus sur base de la signature d'un consentement informé, mais ceux-ci peuvent s'y soustraire à tout moment.

Modalités pratiques

Concrètement, les référents des associations membres se réunissent formellement sur une fréquence mensuelle préétablie, même si le réseau reste actif dans les intervalles en cas de nécessité. Le schéma de ces réunions est le suivant : Approbation du PV de la réunion précédente - Nouvelles inclusions – Suivis - Divers (actualités des services et du projet, futurs développements du réseau, etc.)

À partir de chaque nouvelle inclusion, une trajectoire de prise en charge est définie puis proposée au bénéficiaire. Une évaluation de cette trajectoire au cours des réunions suivantes permet de confirmer ou de réajuster le parcours d'accompagnement proposé.

Le bénéficiaire doit adhérer et signer un consentement informé garantissant la notion de secret professionnel partagé entre les différentes institutions partenaires du réseau. Chaque association membre est également tenue de signer une charte éthique prévue à cet effet. Les propositions d'inclusion de nouveaux bénéficiaires au sein du réseau se font via des fiches d'inclusion standardisées, issues du modèle WaB. Les dossiers des bénéficiaires sont consignés sous format électronique.

Afin d'assurer une évaluation du travail effectué et de garantir une traçabilité des données, le Réseau BITUME s'est doté d'un outil de centralisation des données qualitatives et quantitatives (sous format Excel) extraites à partir des fiches d'inclusion. De cette base de données peuvent être extraites les statistiques relatives au public cible ainsi qu'aux résultats du travail de réseau, tout en garantissant l'anonymat des données.

Structure organisationnelle

Pour rappel, les membres fondateurs du Réseau BITUME sont l'Asbl Transit, l'Asbl Source et l'Asbl New Samusocial.

Le Réseau BITUME est constitué et construit par les intervenants formant le Groupe de terrain et le Comité de Direction.

Le Comité de Direction est composé des directeurs des 3 Institutions fondatrices du Réseau BITUME à savoir :

- Muriel Goessens, Directrice Générale – Transit Asbl
- Fabienne de Leval, Directrice Opérationnelle – Samusocial Asbl
- Murat Karacaoglu, Directeur – Source Asbl

Font également partie du Comité de Direction, au titre de suppléants de leur direction respective et/ou d'invités permanents :

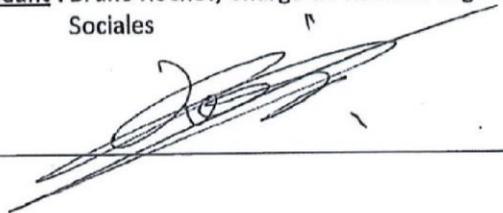
- Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social – Transit Asbl
- Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales – Samusocial Asbl

Le rôle de ce Comité de Direction est de veiller à la bonne gouvernance globale du projet, tant dans ses aspects éthiques que pratiques et de penser son développement futur.

Le Réseau BITUME est financé par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention et Sécurité). Ce subside est alloué à l'Asbl Transit et permet l'engagement d'une coordinatrice à mi-temps.

Le rôle de celle-ci est de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau Bitume.

Fait à Bruxelles, le 22 novembre 2021.

<p>Pour Transit Asbl, Muriel Goessens, Directrice Générale</p> 	<p>Suppléant : Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social</p> 
<p>Pour Samusocial Asbl, Fabienne de Leval, Directrice Opérationnelle</p> 	<p>Suppléant : Bruno Rochet, Chargé de Mission Urgences Sociales</p> 
<p>Pour Source Asbl, Murat Karacaoglu, Directeur</p> 	

**Annexe 11 : Le document "Critères et procédure
d'adhésion au Réseau BITUME"**

Critères et procédure d'adhésion au Réseau BITUME

Critères :

- Être une institution bruxelloise de terrain en contact direct avec les personnes sans abri.
- Être ouvert aux personnes cumulant diverses problématiques (précarité, assuétudes, santé mentale,...).
- Assurer une participation active d'au moins UN travailleur de terrain (psycho-médico-social) pouvant assister aux concertations mensuelles en tant que référent de son institution au sein du Réseau BITUME.
- Apporter une complémentarité au réseau concernant l'offre de la prise en charge et une représentativité parmi les différents types d'institutions (concernant l'accueil, le public, le niveau d'accès,...) pour limiter de manière raisonnable le nombre de partenaires dans le but que les réunions restent "organisables".
- Pouvoir justifier d'une logique WIN-WIN à savoir que le réseau apporte à l'institution mais l'institution doit également apporter au réseau.
- Adhérer à la charte éthique de partenariat et au règlement d'ordre intérieur.

Procédure :

- Prise de contact avec la coordinatrice, par mail ou par téléphone :
Manderlier Emmanuelle - reseaubitumbxl@gmail.com - 0499/90.62.55
Siège social : Asbl Transit - rue Stephenson 96 - 1000 Bruxelles
- Une fois le contact pris avec la coordinatrice et ayant reçu son accord, envoi d'un courrier officiel au Comité de Direction comprenant notamment l'objectif de la demande, les motivations de l'institution pour intégrer le Réseau BITUME, ce que l'institution peut apporter au réseau et inversement, ...
- Une fois l'accord de principe obtenu par le Comité de Direction, présentation de son institution/service demandeur, lors d'une concertation mensuelle, au groupe de terrain et répondre aux questions de celui-ci.
- Discussion et décision du groupe de terrain par consensus quant à l'adhésion du nouveau membre ainsi que mise en avant des justifications de la décision prise. Au niveau des présences, nécessité d'avoir un quorum de 2/3 sur l'ensemble des partenaires du réseau en sachant que chaque institution dispose d'une seule voix, même si plusieurs services de celle-ci sont représentés lors des concertations.
- Retour effectué, par la coordinatrice, au Comité de Direction pour s'assurer du respect de la procédure.
- Information, par la coordinatrice, de la décision finale, justifiée si nécessaire, à l'institution concernée.
En fonction de l'agenda des réunions, cette décision peut prendre un certain temps.
- Dans le cas où la décision est positive, la procédure se conclut par : la signature du mandat de participation par la direction du nouvel adhérent, la signature de la charte éthique de partenariat et du règlement d'ordre intérieur pour les travailleurs de terrain mandatés et pour terminer, la participation aux concertations des référents Bitume.

**Annexe 12 : Consentement informé pour les usagers
inclus dans le Réseau BITUME et le Réseau WaB**



Consentement : Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau BITUME

Le **Réseau WaB** (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le **Réseau BITUME** (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau BITUME. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB et **Emmanuelle Manderlier**, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be
Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME : 0499/90.62.55 – reseaubitumbxl@gmail.com

Données recueillies : les données présentes dans les consentements du Réseau WaB et celui du Réseau BITUME seront recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au membres des deux réseaux et d'ensuite pouvoir partager ces informations lors des concertations mensuelles de l'un ou de l'autre. L'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans ces deux réseaux grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be et Mme Muriel Goessens, responsable financière et pédagogique du Réseau BITUME et directrice générale de l'ASBL Transit – email@transitasbl.be

Destinataires des données : les données présentes dans la base de données informatique du Réseau WaB sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres des deux réseaux ainsi qu'aux deux coordinatrices, ceux-ci sont soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités. Concernant les données présentes sur les ordinateurs de chacune des coordinatrices : l'ASBL Hautes Fagnes est responsable pour la coordinatrice du Réseau WaB et l'ASBL Transit pour celle du Réseau BITUME.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers - 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be ou de la coordinatrice du Réseau BITUME, Mme Emmanuelle Manderlier - 0499/90.62.55 - reseaubitumebxl@gmail.com

Conservation des données : les Réseaux WaB et BITUME conservent vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles leur ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans la base de données du Réseau WaB pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux professionnels membres des Réseaux WaB et BITUME. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui ils n'ont pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

<p>Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander la politique de confidentialité du Réseau WaB, applicable pour ce consentement, à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.</p>

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et BITUME (liste reprise ci-dessous), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers et le second à la coordinatrice du Réseau BITUME, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices : Réseau WaB : Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Remarque :

Comme signalé précédemment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement, à tout moment, sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.

Institutions membres du Réseau WaB / BITUME

Institutions membres du...	Réseau WaB	Réseau BITUME
Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy)	X	
CNP St Martin, hôpital psychiatrique, Unités « Revivo / AÏDA » et « Galiléo » (Dave)	X	
Phénix, centre de jour (Namur)	X	
Trempline, centre de postcure (Châtelet)	X	
Le Répit, centre ambulatoire (Couvain)	X	
L'Orée, centre de jour (Bruxelles)	X	
La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Pavillon 5 » (Bertrix)	X	
L'Espérance, centre de postcure (Thuin)	X	
CP St Bernard, hôpital psychiatrique, Unités 11 et 16 (Manage)	X	
CATS – Solbosch, centre de postcure (Bruxelles)	X	
ESPAS, travail de rue (Arlon)	X	
CHR Site Sambre, unité d'alcoologie « RePair » (Auvélais)	X	
Solaix, centre de consultation (Bastogne)	X	
Trait d'Union, centre ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)	X	
La Rencontre, ASBL Source, service d'accueil de jour (Bruxelles)		X
Samusocial, urgences sociales (Bruxelles)		X
MédiHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken)		X
Saint Pierre : Urgences / U 511 / U 406, centre hospitalier (Bruxelles)		X
Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Porte ouverte, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Éducateurs de rue de Saint-Gilles, travail de rue (Saint-Gilles)		X
Home du Pré, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Transit rue, éducateurs de rue (Bruxelles)		X
Escale, maison d'accueil (Saint-Gilles)		X
Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette)		X
Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette)		X
Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)	X	X
Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles)	X	X
Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles)	X	X
Infirmiers De Rue, travail de rue (Anderlecht)	X	X
La Rive, ASBL Source, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.



Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter
Mme Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB (0497/49.28.78 -
info@reseauwab.be) ou Mme Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau
Bitume (0499/90.62.55 – reseaubitumebl@gmail.com)

